

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 MAI 2024

### DÉLIBÉRATION N° C.2024-7 COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Date de la convocation  
17/05/24

REÇU LE

30 MAI 2024

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL

Le 24 mai 2024 à 13h30, le (CORRIGÉ) a légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	x		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie			x		
SERRE Françoise	x				
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	177

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe		J. CORNELISSEN	x		
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.			x		
	PETIT Christophe		D. DEFEMME	x		
	TAGUET Jean-Marie			x		
	VIDAL Marie-Laure			x		
	ZIOLO Eric			x		
23	CHEVREUX Laurence					
	DEFEMME Catherine	x				
	JOUANNETAUD Marinette			x		
	LEGER Jean-Luc			x		
	MARTIN Valéry			x		
87	SIMONET Valérie					
	LARDY Brigitte		P. MALET	x		
	MALET Patrick	x				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	3		6	98,333

#### Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe					
	BUJON Marc			x		
	CORNELISSEN Tony	x				
	FONFREDE Alain			x		
	MONTIGNY Pascal	x				
VMM	BONNET-TENEZE V.		J. COLIN	x		
	BOUCHOT Estelle		P. MONTIGNY	x		
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla		G. MORATILLE	x		
VEM	SAVIGNAC Sylvie		JP BOSDEVIGIE	x		
	CHAUMEIL Romain			x		
	COURTEIX Nadine			x		
CGS	FRAYSSE Marie					
	BAUMGARTEN Christophe		N. GERVAIS	x		
	BONIFAS Marina		E. CLIDIÈRE	x		
	LETELLIER Thierry	x				

	NICOUX Renée		P. BRUGERE	x		
	SIMONS Benjamin		V. WEIMANN	x		
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard					
	ROULLAND René			x		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	COLIN Juliana	x				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	x				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 31	8	8		16	48

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	x				
BEYNEL Liliane		B. HOUGAS	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique			x		
CHARLE Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume	x				
CHEVALIER Pierre		B. POUYAUD			
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée			x		
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel					
DELEIGNIES André	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine			x		
GAGE Pascal	x				
GRATADOUR Marcel	x				
HERRAULT Chantal			x		
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka		A DELEIGNIES	x		
JAMILLOUX VERDIER S.		MJ BILLOT	x		
JOLY Daniel		L. MOCAER	x		
JOURNOUD Vladimir			x		
LACHAUD Michel					
LALY Denise		JP DEVEDEUX	x		
LAUZANNE Claudie		J VIGROUX	x		
LEFAI Benjamin			x		
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain			x		
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence	x				

MORATILLE Gérard	x				
NOUAÏLLE Josette		A HUNDZINGER	x		
PENEL Eric	x				
PEREON Julien			x		
PORTE Guillaume		P. ZANELLI	x		
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis		D. BEAUMONT	x		
ROUSSEL Jean-Pierre			x		
ROUX Marie-Hélène			x		
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel			x		
SEGUI Aurélien			x		
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves			x		
VEYRET JérémY		M. LEOCADIO	x		
VIGROUX-SARDENNE J.	x				
VINATIER Catherine		P. GAGE	x		
ZANELLI Philippe	x				
TOTAL / 64	23	12		35	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane			x		
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric			x		
BERGERON Guillaume		L ESCOUBEYROU	x		
BOYER Laurence			x		
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		B REUGE	x		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline		G. SALVIAT	x		
CAGNON Olivier		F. DUMONT ST PRIEST	x		
CHAPAL Amaud		D. TERNAT	x		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude		M. GRANIER	x		
DUPONT Nicolas		MC. GARDELLE	x		
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques		P SOULMAGNON	x		
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle		C HORNEBECK	x		
LEFORT Laurent			x		
LE MIGNOT Guy			x		
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles			x		
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude			x		
MOULIN Catherine		T. LETELLIER	x		
MOUNAUD Patrick		C. PARDANAUD	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier	x				
YERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain		C DUPRADEAUX	x		
TOTAL / 43	10	12		22	

## Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BAUDEMONT Dominique					
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		L DELEFOSSE	x		
DUMONT SAINT PRIEST France	x				
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi		R VERGER	x		
JEGOU Isabelle	x				
KONINGS Paul		I JEGOU	x		
LAHAYE Françoise		Y LE GRAND	x		
LE GRAND Yannick	x				
MARTIN Sébastien			x		
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric			x		
VERGER Roland	x				
TOTAL / 16	6	4		10	
Communes et EPCI=30 % des voix	39	28		67	67

**Personnels du Syndicat mixte :** Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ.

**Le rapporteur expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612.12 relatif au vote du compte administratif ;

Vu la délibération n° C.2023-8 en date du 11 avril 2023 relative au vote du Budget Primitif de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° C.2023-7 en date du 11 avril 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023.

Vu la délibération n° C.2023-13 en date du 14 décembre 2023 relative au vote de décisions modificatives relatives au Budget de l'exercice 2023 ;

**Description du projet :**

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Président sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative). Il permet de comparer les réalisations au regard des prévisions et détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses (ci-joint annexe).

**I - PRESENTATION GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	A	2 271 358,80 €
Recettes de l'exercice	B	2 208 959,45 €
Soit un déficit sur l'exercice de	C=B-A	- 62 399,35 €
Résultat antérieur reporté	D	483 063,47 €
Soit un résultat de clôture 2023 de	E=C+D	420 664,12 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	A	293 709,97 €
Recettes de l'exercice	B	154 052,66 €
Soit un déficit sur l'exercice de	C=B-A	- 139 657,31 €
Résultat antérieur reporté	D	373 368,06 €
Soit un résultat de clôture de	E=C+D	233 710,75 €
Reste à réaliser (RAR) en dépenses	F	52 126,26 €
Reste à réaliser (RAR) en recettes	G	121 660,43 €
Solde des RAR	H=G-F	69 534,17 €
Soit un excédent de clôture 2023 de	I= E+H	303 244,92 €

**SOIT UN RESULTAT TOTAL CUMULE 2023 DE**

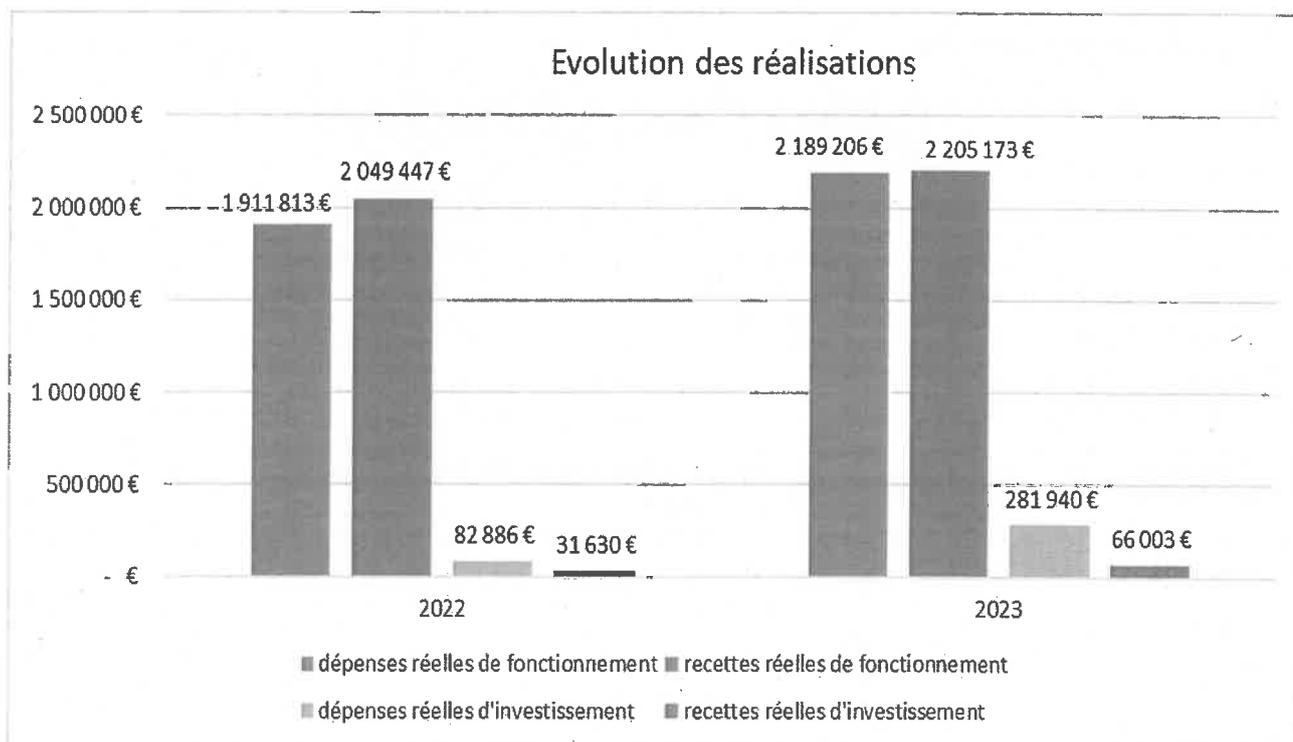
**723 909,04 €**

### II – EVOLUTION DEPUIS 2022

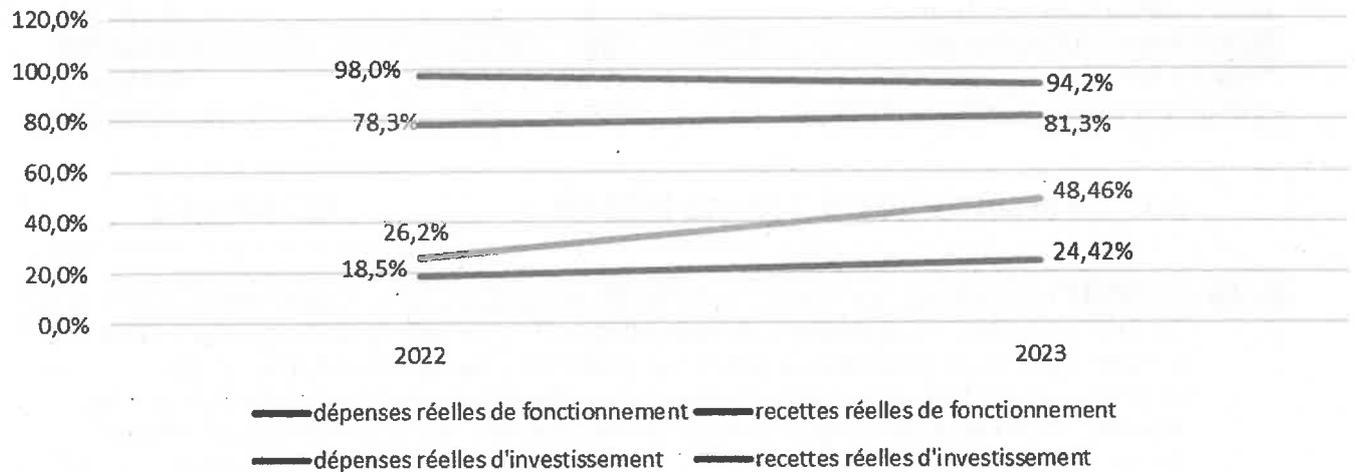
- Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). À l'inverse, les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.
- En conséquence, les opérations d'ordre ne sont pas indiquées dans les évolutions expliquées ci-dessous. Ne seront présentés que les dépenses réelles et recettes réelles.

### A – EVOLUTION DES REALISATIONS

L'année 2023 a été marquée par une nette progression des actions proposées mais également par les conséquences de l'inflation sur son budget (hausse du coût des fournitures, du tarif des prestations et des rémunérations en particulier).



### Evolution des taux d'exécution : réalisé / budget (sans les restes à réaliser)



En 2023, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 81.3%.  
Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 94.2%

En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à 48.46%, sans compter 52 126€ de crédits qui figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2024. Compte-tenu des restes à réaliser, le taux de réalisation est de 57.42% pour 2023. Concernant les recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 121 660€ et seront reportés sur 2024. En tenant compte de ces derniers, le taux de réalisation est de 69.42%.

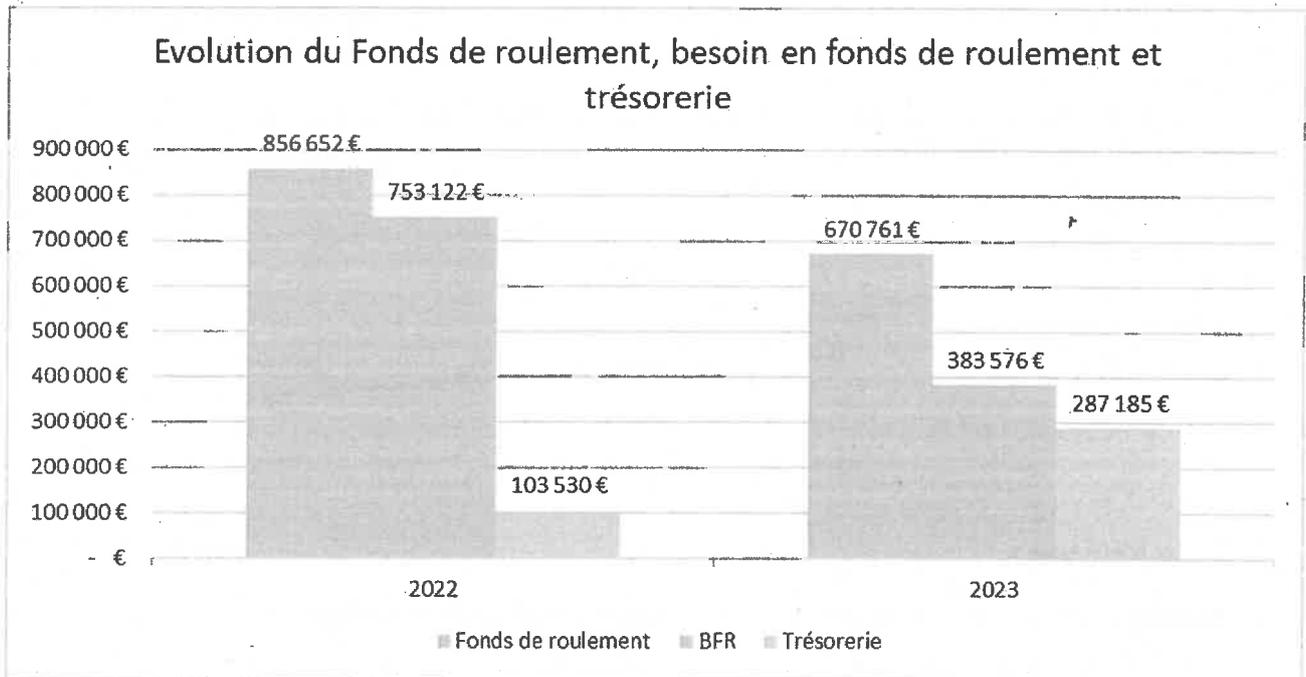
## B – EVOLUTION DES RESULTATS

	2022	2023
Résultat à la clôture fonctionnement	483 063,47 €	420 664,12 €
Résultat à la clôture investissement (avec RAR)	340 354,09 €	303 244,92 €
Résultat de l'exercice fonctionnement	45 078,60 €	- 62 399,35 €
Résultat de l'exercice investissement (avec RAR)	1 544,99€	- 70 123,44 €

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les recettes enregistrées et les dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire.

Le résultat à la clôture intègre en plus les excédents accumulés au cours des exercices précédents.

## C – EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS



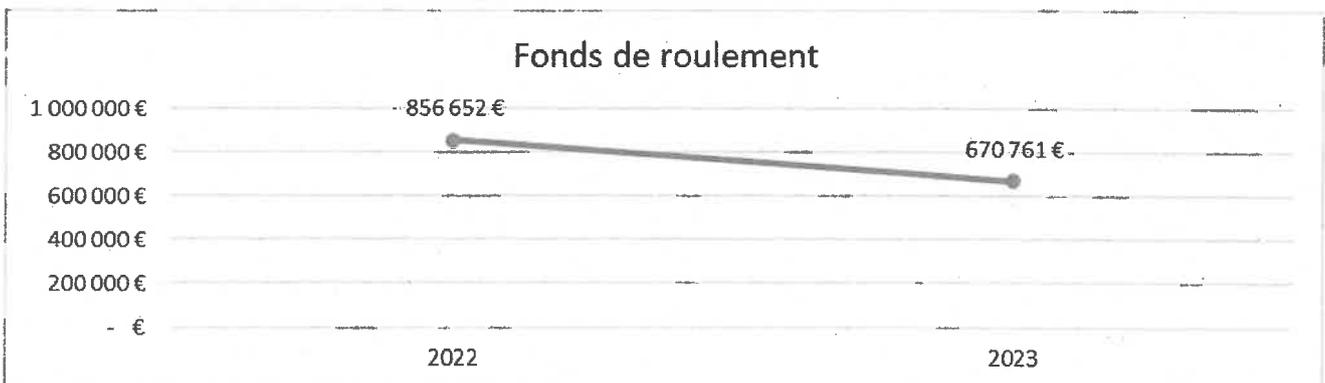
Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2023 est la traduction d'une trésorerie plus importante en fin d'année grâce en particulier au versement tardif de deux subventions FEDER pour les programmes éducation-grand public des années précédentes (programmes 2018-2020 et 2021-2022 pour un total de près de 241 000 €).

### A- Fonds de roulement :

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle le Parc pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

Le Fonds de roulement net global (FRNG) doit être positif ; s'il est négatif, il constitue un point de fragilité. Sur le Parc, ce dernier est positif sur chaque exercice.

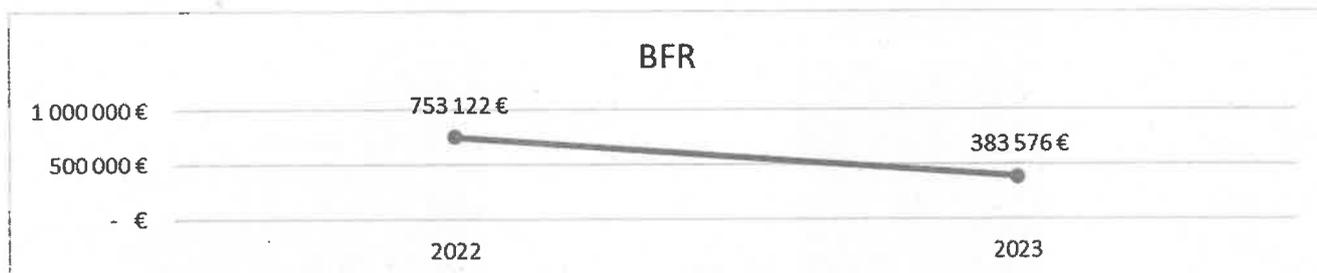
La baisse relative du FR en 2023 est due à l'augmentation de l'actif immobilisé (dont acquisition des parcelles forestières, travaux de rénovation du four à pain).



### B- Besoin en fonds de roulement :

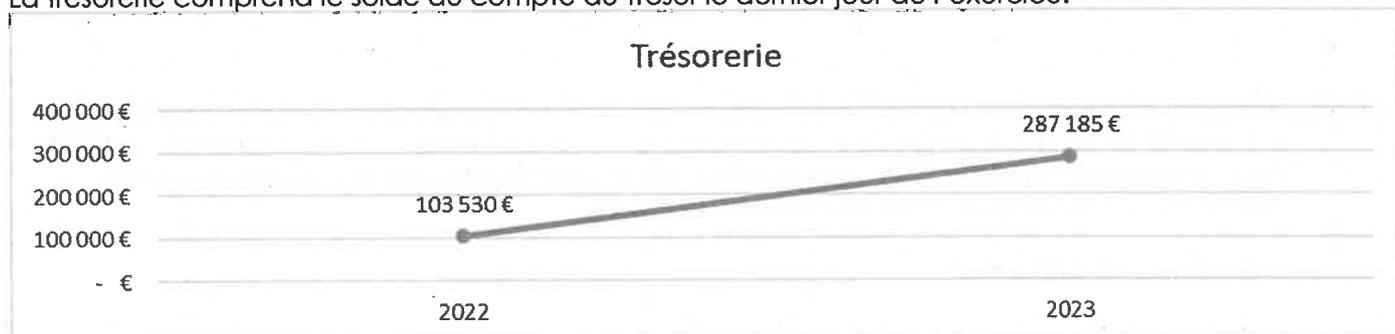
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

La variation du BFR est principalement due au décalage entre la fin de réalisation des actions et la perception des subventions.



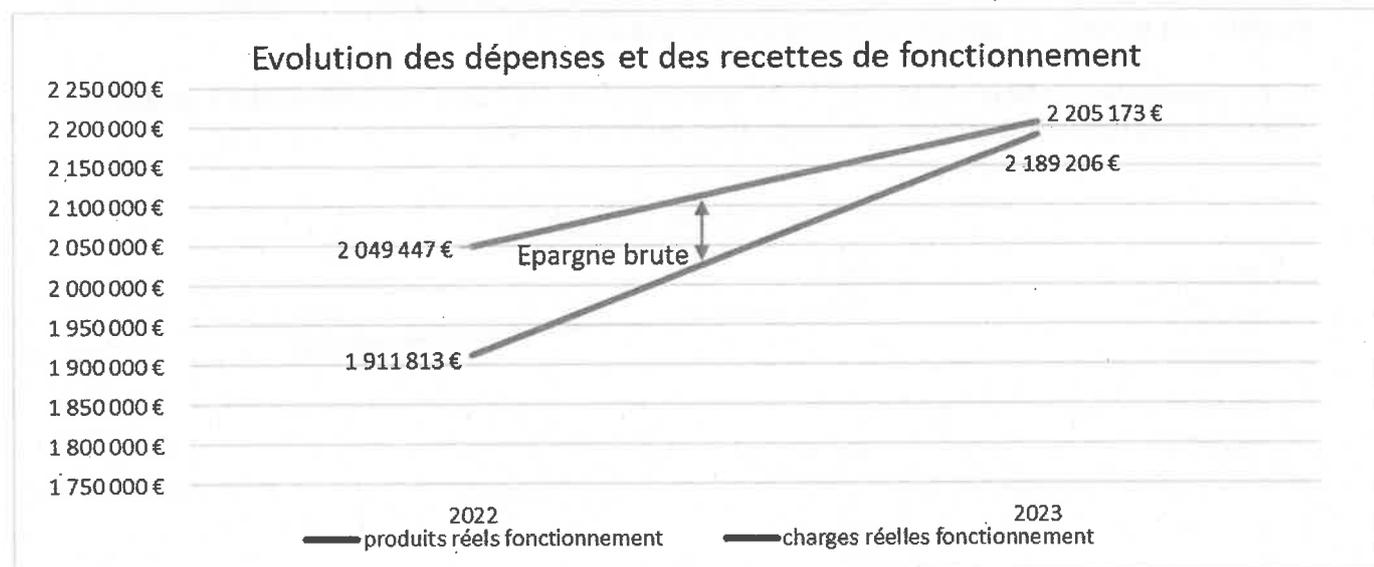
### C- La trésorerie :

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor le dernier jour de l'exercice.



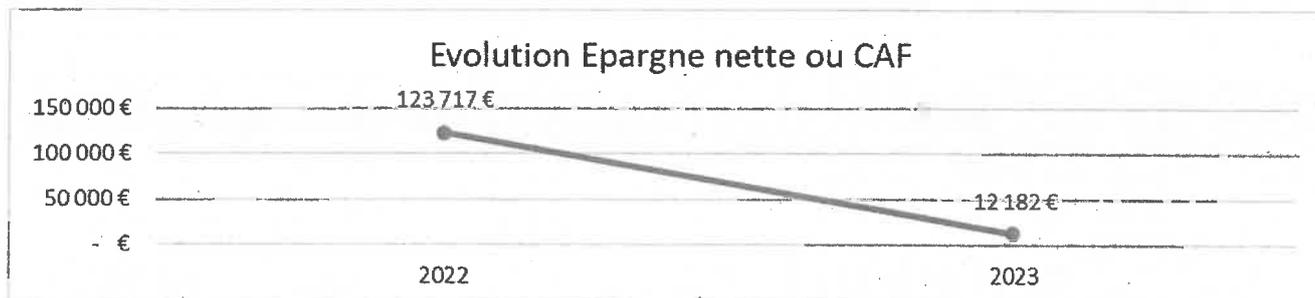
Le montant de la trésorerie au 31/12/2023 s'élève à 287185€.

### D- Epargne brute et capacité d'autofinancement :



L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

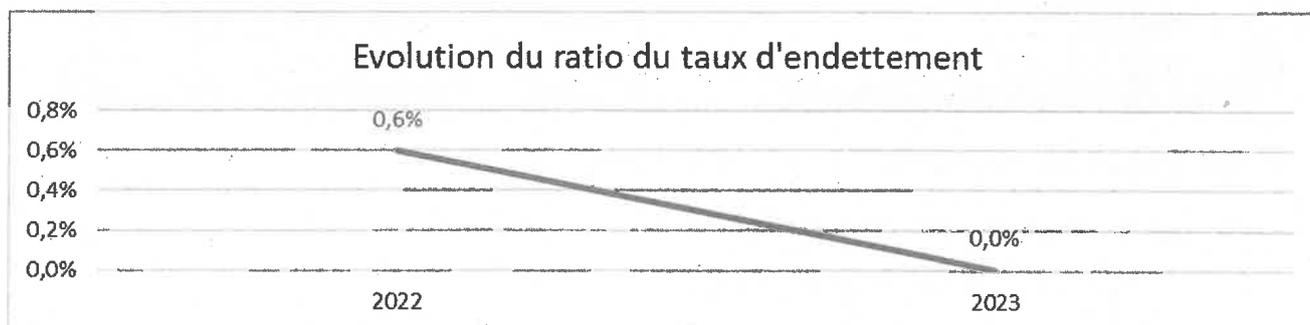
La CAF doit permettre de couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts.



#### E- Evolution du ratio d'endettement :

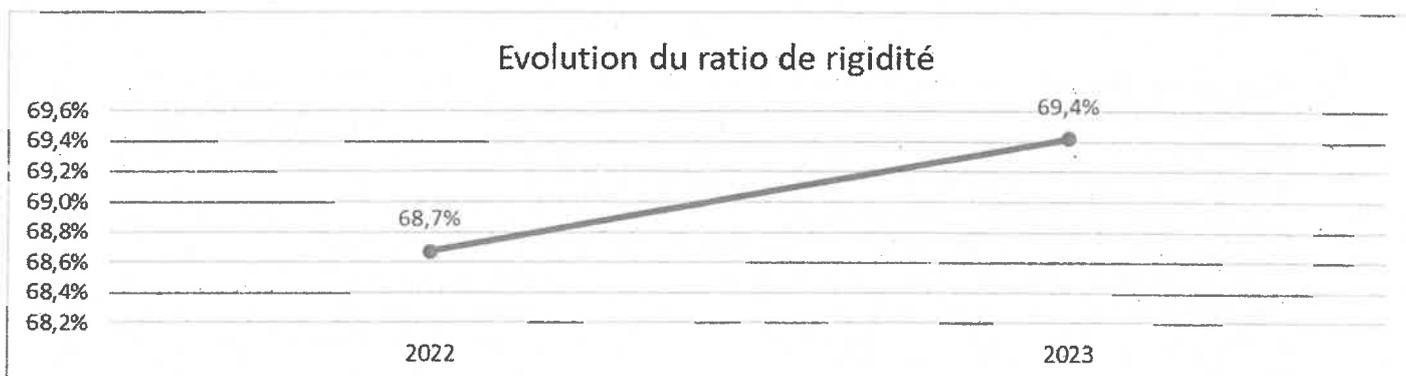
Le ratio d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) permet de connaître le poids de l'endettement de la structure.

Le syndicat mixte a fini de rembourser son seul emprunt en juillet 2023.



#### F- Ratio de rigidité :

Le ratio de rigidité des charges structurelles du syndicat mixte calcule le poids des charges de personnel et du remboursement de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite les marges de manœuvre de la collectivité.



### III - PRESENTATION DETAILLEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

#### A – PRESENTATION BUDGETAIRE

##### 1° - Synthèse :

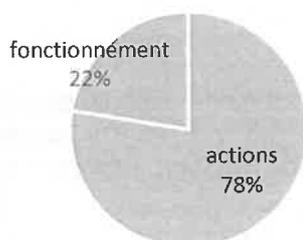
##### a) Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux Réalisation
C011	Charges à caractère général	495 516 €	970 065 €	525 299 €	54,15%
C012	Charges de personnel et frais assimilés	1 312 838 €	1 549 223 €	1 519 794 €	98,10%
C65	Autres charges de gestion courante	101 167 €	140 072 €	125 454 €	89,56%
<b>Total des dépenses de Gestion courante</b>		<b>1 909 522 €</b>	<b>2 659 360 €</b>	<b>2 170 547 €</b>	<b>81,62%</b>
C66	Charges financières	2 209 €	7 378 €	4 127 €	55,94%
C67	Charges exceptionnelles	83 €	857 €	798 €	93,11%
C68	Dotations aux provisions	0 €	24 575 €	13 734 €	55,89%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 911 813 €</b>	<b>2 692 170 €</b>	<b>2 189 206 €</b>	<b>81,32%</b>
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	94 250 €	86 066 €	82 153 €	95,45%
C022	Dépenses imprévues	0 €	50 000 €	0 €	0,00%
<b>Total des dépenses</b>		<b>2 006 063 €</b>	<b>2 828 236 €</b>	<b>2 271 359 €</b>	<b>80,3%</b>
C002	Résultat N-1 reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>2 006 063 €</b>	<b>2 828 236 €</b>	<b>2 271 359 €</b>	<b>80,31%</b>

Les principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 sont :

##### - Les charges à caractère général (chapitre 011) :

##### Répartition des charges à caractère général



- Les dépenses liées au fonctionnement de la structure (fluides, entretien locaux-véhicules, fournitures administratives, maintenance diverses, assurances, frais d'affranchissement et de téléphonie...) pour un montant de 117 317 €. Ces dépenses ont été maîtrisées compte-tenu de l'inflation par rapport à 2022 où elles s'élevaient à 112 241 €.

- Les dépenses affectables aux actions pour un montant de 407 982€ (contre 383 276 € en 2022), dont 221 490€ de rémunérations d'intermédiaires (contre 266 464 € en 2022).

Comme indiqué lors du rapport d'orientation budgétaire, la diminution des charges de rémunérations d'intermédiaires entre 2023 et 2022 est essentiellement dû au reclassement en section d'investissement de certaines actions requalifiées en opérations de mandat pour compte de tiers.

Toutefois, suite aux difficultés et délais de recrutement de certains chargés de mission, certaines actions n'ont pu être accomplies et seront décalées sur 2024. De même, des demandes complémentaires de certains financeurs et des délais supplémentaires dans la finalisation de contractualisation des aides ont entraîné des retards dans la mise en place d'opérations.

- **Les charges de personnels (chapitre 012) :**

▪ Les salaires et charges correspondent à l'animation territoriale, l'ingénierie de projet et au personnel administratif pour un montant de 1 467 203 € ;

L'évolution de ce poste de dépense entre 2022 et 2023 est liée principalement :

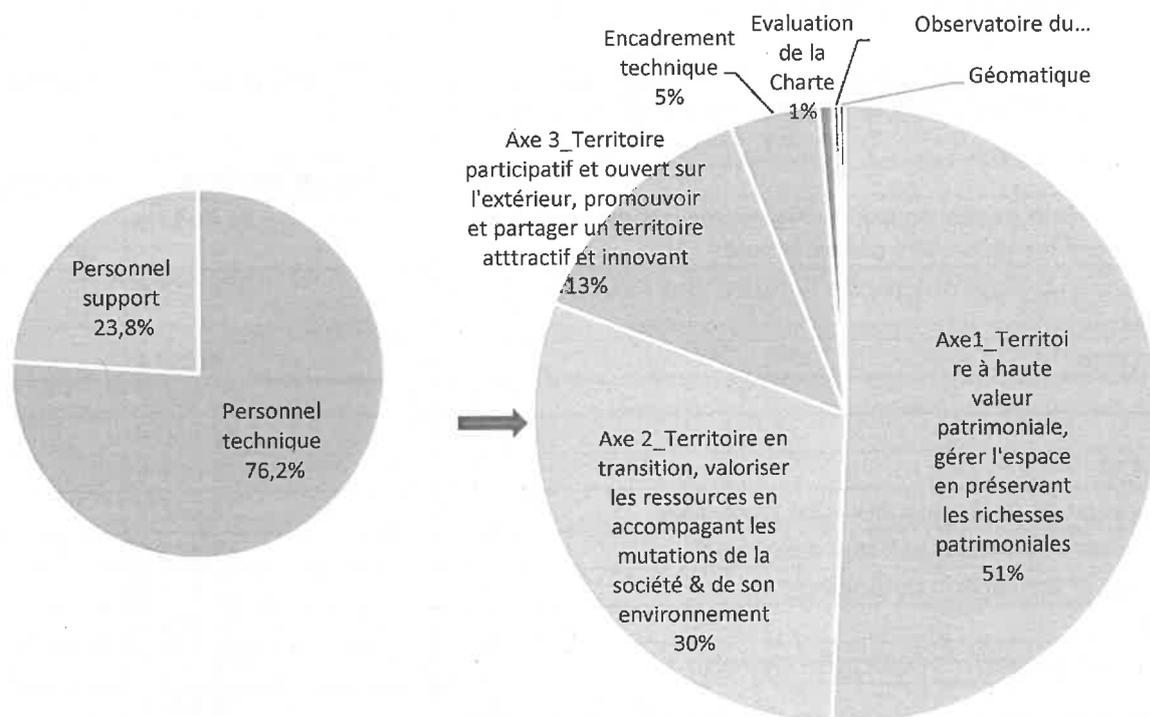
- Au recrutement de nouveaux agents sur des emplois permanents restés vacants en 2022 (chargé de mission Programme agro-environnemental et climatique, responsable évaluation territoriale) ou nouvellement créé (chargé d'accueil et d'animation),
- Au recrutement sur des emplois non permanents (chargé de mission Mobilités douces, suivi migration),
- Aux revalorisations de rémunération décidées au niveau national (augmentation du point de la fonction publique, réforme des échelles de rémunération des agents de catégorie B et C, prime pouvoir d'achat exceptionnelle),
- Aux avancements individuels en fonction de l'ancienneté des agents.

La part des frais de personnel affecté à l'ingénierie et donc directement à la réalisation des actions du PNR représente 76.2% de la masse salariale.

Ci-dessous la répartition de la masse salariale par axe de la Charte. Chaque personnel « ingénierie » est affecté aux axes auxquels il effectue des actions.

	<b>Masse salariale</b>	<b>répartition</b>
<b>Axe1_Territoire à haute valeur patrimoniale, gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales</b>	<b>567 347 €</b>	<b>38,7%</b>
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	352 298 €	24,0%
Connaissance	4 788 €	0,3%
Espèces	82 509 €	5,6%
Milieux	86 950 €	5,9%
Natura 2000	178 051 €	12,1%
O2_Accompagner la mutation des paysages	77 065 €	5,3%
Connaissance et sensibilisation au cadre de vie	19 645 €	1,3%
Préservation et valorisation du paysage	25 915 €	1,8%
Urbanisme	31 504 €	2,1%
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	102 038 €	7,0%
O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	35 946 €	2,4%
<b>Axe 2_Territoire en transition, valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société &amp; de son environnement</b>	<b>336 968 €</b>	<b>23,0%</b>
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	222 285 €	15,2%
Agriculture / Alimentation	46 635 €	3,2%
Forêt/Bois	80 383 €	5,5%
Tourisme	95 267 €	6,5%
O6_Devenir un territoire à énergie positive, ENR, mobilité	114 683 €	7,8%

<b>Axe 3_Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur, promouvoir et partager un territoire attractif et innovant</b>	<b>146 419 €</b>	<b>10,0%</b>
O7_Transmettre les savoirs du territoire	81 601 €	5,6%
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	64 818 €	4,4%
<b>Total</b>	<b>1 050 734 €</b>	<b>71,6%</b>
Encadrement technique	51 519 €	3,5%
Evaluation de la Charte	8 533 €	0,6%
Observatoire du territoire	3 192 €	0,2%
Géomatique	3 312 €	0,2%
<b>Total personnel affecté à l'ingénierie</b>	<b>1 117 290 €</b>	<b>76,2%</b>
Stagiaire	16 548 €	1,1%
Support	333 365 €	22,7%
<b>Total personnel support</b>	<b>349 914 €</b>	<b>23,8%</b>
<b>Total</b>	<b>1 467 203 €</b>	<b>100,0%</b>



- Les frais d'assurance du personnel et médecine du travail pour un montant de 45 383 € ;
- Le versement CNAS (œuvres sociales) pour un montant de 7 208 €.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :**

- Les indemnités et frais de mission des élus pour un montant de 59 841 € ;

- Les contributions IPAMAC concernant les projets « actions tourisme durable » (13 645€) et Biodiversité (trame noire, forêts anciennes et milieux ouverts herbacés : 2 317€) pour un montant de 15 962 € ;
- Les contributions obligatoires (Fédération des parcs, IPAMAC) pour un montant de 18 133 € ;
- Les redevances (logiciels informatiques, droits d'images) pour un montant de 11 457 € ;
- Les subventions versées pour un montant de 15 060 € ; dont APML pour 5 000 €, Télé-Millevalches 2021 et 2022 pour 5 000 €, radio Vassivière pour 2 500€, France Active Nouvelle Aquitaine (partenariat Fabrique à initiatives) pour 1 000 € et le musée Marius Vazeilles pour 1 500 €.
- Le reversement à un salarié de la dotation « coup de pouce / sac à dos » accordé par le Préfet de la Corrèze dans le cadre d'un contrat de projet pour 5 000€.

- **Les charges financières (chapitre 66) :**

- Le remboursement des intérêts de l'emprunt et ICNE pour un montant de 158 € ; l'emprunt est intégralement remboursé en juillet 2023
- Les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie pour un montant de 3 969 €. L'augmentation des frais financiers en 2023 par rapport à 2022 est due à la forte hausse des taux d'intérêts qui sont passés d'un taux fixe à 0.7% à un taux variable atteignant 4.4% en fin d'année.

- **Opérations d'ordre (chapitre 042) :**

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrées en dépenses et en recettes. Ce mouvement comptable permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciation des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).

**Montant 2023 : 82 153 €** (comprenant principalement la dotation aux amortissements pour un montant de 80 066 €)

FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux Réalisation
C013	Atténuations de charges	19 806 €	2 000 €	11 495 €	574,77%
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	36 797 €	12 100 €	41 478 €	342,79%
C74	Dotations et participations	1 984 745 €	2 321 232 €	2 139 843 €	92,19%
C75	Autres produits de gestion courante	239 €		10 218 €	
<b>Total des recettes de Gestion courante</b>		<b>2 041 587 €</b>	<b>2 335 332 €</b>	<b>2 203 034 €</b>	<b>94,3%</b>
C77	Produits exceptionnels	7 860 €	6 000 €	2 140 €	35,66%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 049 447 €</b>	<b>2 341 332 €</b>	<b>2 205 173 €</b>	<b>94,2%</b>
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 695 €	3 841 €	3 786 €	98,57%
<b>Total des recettes</b>		<b>2 051 142 €</b>	<b>2 345 173 €</b>	<b>2 208 959 €</b>	<b>94,2%</b>
C002	Résultat N-1 reporté	437 985 €	483 063 €	483 063 €	100,00%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>2 489 127 €</b>	<b>2 828 236 €</b>	<b>2 692 023 €</b>	<b>95,18%</b>

Les principales recettes de fonctionnement réalisées en 2023 sont :

- **Les atténuations de charges (chapitre 013) :**

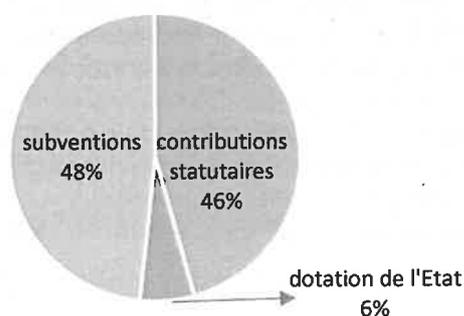
Il s'agit des remboursements sur frais de personnel (indemnités journalières sécurité sociale et CNP assurances) pour un montant de 11 495 € ;

- **Produits des services, ventes (chapitre 70) :**

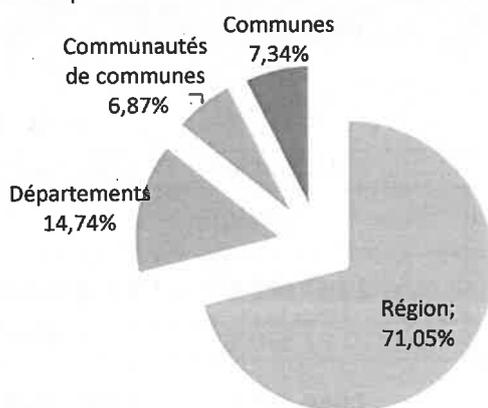
- La revente de vélo à assistance électrique à la communauté de communes des Portes de Vassivière pour 19 990 € ;
- Les recettes issues de la facturation d'interventions des chargés de mission à des organismes extérieurs pour 2 467 € ;
- Les recettes issues de l'activité de la maisonnette du parc (location vélos, produits) pour 14 024 € ;
- Les recettes issues de refacturation de frais divers pour 997 € ;
- La refacturation d'une partie des études de bourg de Combressol et de Pigerolles pour 4 000€.

- **Dotations et participations (chapitre 74) :**

Répartition des dotations et participations

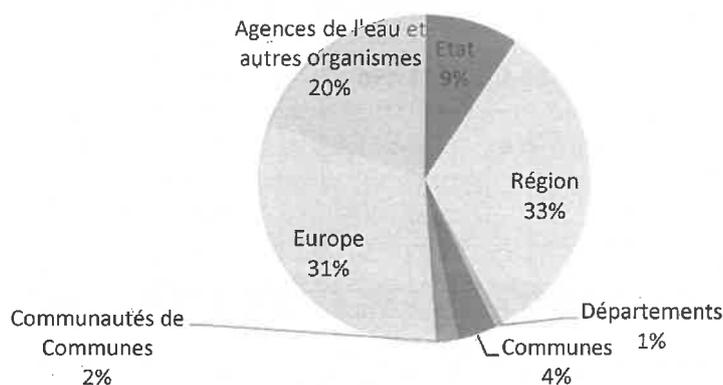


- Les contributions statutaires pour 977 843 € ;



- La dotation de fonctionnement de l'Etat pour 130 000 € ;

- Les subventions reçues liées aux actions pour un montant de 1 032 000 € (76 639€ concernent des dossiers payés en 2023 et non rattachés sur les exercices antérieurs (régularisation Rando Millevaches 2018-2020 pour 8 323€ ; Forêts anciennes 2016-2019 pour 61 222€ ; éducation 2017 pour 2 797 € et REGAL 2015-2016 pour 4 297€).



- **Produits de gestion courante (chapitre 75) :**

- cotisations 2022 et 2023 pour les produits marqués parc (agriculture et hébergement) pour 1 350€ ;
- constatation d'un trop perçu par le fournisseur Orange pour 6 526€ ;
- remboursement d'un trop perçu versé de cotisations sur 2022 d'assurance RAFFP pour 2 127€ ;

- **Produits exceptionnels (chapitre 77) :**

- Produits de cession de vélos à assistance électrique pour 2 140€, suite au renouvellement du parc ;

- **Amortissements des subventions (chapitre 042) :**

Il s'agit de recettes d'amortissement des subventions reçues dans le cadre d'acquisition d'investissement (3 786 €) ;

Le taux de réalisation toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre) s'élève à 80,3% pour les dépenses et 95,2% pour les recettes.

**b) Section d'investissement :**

INVESTISSEMENT DEPENSES							
Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023 hors RAR	Taux Réalisation hors RAR	Réalisé 2023 avec RAR	Taux Réalisation avec RAR
C20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	560 €	3 450 €				
C204	Subventions versées		9 300 €				
C21	Immobilisations corporelles	58 672 €	428 225 €	199 647 €	46,62%	246 694 €	57,61%
C23	Immobilisations en cours	7 013 €	10 000 €	9 996 €	99,95%	9 996 €	99,95%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>66 245 €</b>	<b>441 675 €</b>	<b>209 642 €</b>	<b>46,49%</b>	<b>256 689 €</b>	<b>56,92%</b>
C16	Emprunts et dettes assimilées	12 000 €	12 000 €	12 000 €	100,00%	12 000 €	100,00%
C27	Autres immobilisations financières	4 641 €	65 821 €	46 059 €	69,98%	46 059 €	69,98%
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>16 641 €</b>	<b>77 821 €</b>	<b>58 059 €</b>	<b>74,61%</b>	<b>58 059 €</b>	<b>74,61%</b>

C45	Opérations pour le compte de tiers		53 000 €	14 239 €	26,87%	19 318 €	36,45%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>82 886 €</b>	<b>572 496 €</b>	<b>281 940 €</b>	<b>48,46%</b>	<b>334 066 €</b>	<b>57,42%</b>
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 695 €	3 841 €	3 786 €	98,57%	3 786 €	98,57%
C041	opérations patrimoniales		30 740 €	7 984 €	25,97%	7 984 €	25,97%
C020	Dépenses imprévues						
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>84 582 €</b>	<b>616 377 €</b>	<b>293 710 €</b>	<b>47,65 %</b>	<b>345 836 €</b>	<b>56,11%</b>

Les dépenses d'investissement ont sensiblement progressé en 2023 du fait de la réalisation d'immobilisations prévues à l'origine sur l'exercice précédent, de la mise en œuvre de projets exceptionnels (acquisition d'une parcelle forestière en particulier), de la comptabilisation de dépenses auparavant inscrites en fonctionnement (opérations sous mandat au bénéfice de collectivités adhérentes au Syndicat mixte).

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 sont :

- **Opérations d'équipement (chapitre 20 à 23) :**

Certaines dépenses d'investissement initialement prévues n'ont pas été réalisées, notamment, le projet de cabane pastorale, le réseau d'interprétation qui seront finalisés en 2024.

Concernant le projet Horizon Europe, l'année 2023 a été consacrée à la mise en place. Les travaux et l'acquisition de matériel ont été reportés sur 2024.

Le remplacement des véhicules du parc, ainsi que l'installation de la borne électrique n'ont pu être finalisés sur 2023, les opérations ont été reconduites sur le budget 2024.

Objet	Budget 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser (reporté sur 2024)
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>3 450 €</b>		
Concession et droits similaires	3 450 €		
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>428 225 €</b>	<b>199 647 €</b>	<b>47 047 €</b>
Bois et forêts	60 500 €	53 512 €	
Installations générales, dont	67 256 €	55 418 €	
. <i>réhabilitation four à pain (2022)</i>	36 141 €	38 159 €	
. <i>aménagement/travaux maison du parc</i>	3 615 €	2 646 €	
. <i>complément travaux four à pain</i>	5 000 €		
. <i>travaux aménagements hangar</i>	4 500 €		
. <i>sentier interprétation Nedde</i>	15 000 €	14 613 €	
. <i>opérations stratégie de communication</i>	3 000 €		
Installations de voirie (équipement site d'observation pour la RICE)	5 000 €		
Autres matériels et outillage de voirie (panneaux pour les sentiers d'interprétation)	18 225 €		14 795 €
Œuvres et objets d'art (photos)	1 000 €		
Installations générales, agencements et aménagements divers, dont :	19 350 €	3 304 €	
. <i>photovoltaïque et récupérateur d'eau</i>	10 000 €		

. aménagement plomberie maison du Parc	3 350 €	3 304 €	
. borne de recharge véhicule électrique	6 000 €		
Matériel de transport, dont :	134 660 €	48 237 €	28 895 €
. 10 vélos à assistance électrique (2022)	17 860 €	17 260 €	
. 10 vélos à assistance électrique	20 000 €	19 892 €	
. cabane pastorale	50 000 €	11 085 €	28 895 €
. 2 véhicules	45 000 €		
. 1 remorque	1 800 €		
Matériel de bureau et informatique, dont :	23 834 €	17 831 €	
. matériel informatique (2022)	6 639 €	5 500 €	
. équipement drone (2022)	3 624 €	3 624 €	
. multimédia four à pain (2022)	5 000 €	2 483 €	
. matériels pour projet Life wild beez	1 821 €	335 €	
. matériel informatique	6 750 €	5 889 €	
Mobilier	23 200 €	3 262 €	
Autres immobilisations corporelles, dont :	75 200 €	18 083 €	3 357 €
. expérimentation de mesure de protection des troupeaux	15 800 €	14 747 €	931 €
. matériel pour développement de la filière sarasin	1 500 €		
. citerne souple pour la maison du Parc		672 €	
. matériel pour développement de la marque Valeur Parc	2 100 €		
. matériel pour support pédagogique	7 00 €		
. matériel pour réseau d'interprétation	10 000 €		2 426 €
. développement de la qualification du site de la maison du Parc	10 000 €	342 €	
. matériel pour aménagement des vitrines des offices de tourisme des villes portes	3 100 €	2 322 €	
. matériel pour restauration de milieux naturels	12 000 €		
. matériel pour projet horizon Europe	20 000 €		
<b>Immobilisations en cours (avance sur cabane pastorale)</b>	<b>10 000 €</b>	<b>9 995 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>441 675 €</b>	<b>209 642 €</b>	<b>47 047 €</b>

- **Emprunts (chapitre 16) :**

Il s'agit du remboursement de la dernière échéance du capital du seul emprunt détenu par le syndicat mixte pour 12 000 € ;

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) :**

En 2023 des versements d'avances de trésorerie à IPAMAC pour les projets « biodiversité trame noire », « biodiversité Milieux Ouverts Herbacés -MOH », « tourisme –gestion durable » ont été effectués pour un montant de 31 059 €.

Il a également été consenti une avance de trésorerie à l'association APML pour 15 000€. Ces différentes avances seront remboursées sur les exercices futurs.

**Opérations sous mandat pour comptes de tiers (chapitre 45)**

Objet	Budget 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser (reporté sur 2024)
4581232304 – projet tutoré urbanisme - La Courtine	5 000 €		1 423 €
4581011404 – projet Life wildbeez – Millevaches	10 000 €	9 386 €	
4581021404 – projet Life wildbeez – Sarrau	4 000 €		3 656 €
4581031404 – projet Life wildbeez - Chavanac	19 260 €		
4581041404 – projet Life wildbeez - particuliers	9 740 €		
4581236303 – projet supports pour vélos à assistance électrique – Communauté de communes Porte de Vassivière	5 000 €	4 853 €	

Il a été mis en place sur 2023, les opérations de mandat pour compte de tiers. Il s'agit de travaux que le parc effectue pour le compte de communes, communauté de communes ou particuliers. La sous-réalisation constatée entre le budget et le réalisé est essentiellement dû au temps important de préparation des dossiers avec les différents partenaires. Les opérations ont réellement pu être commencées sur la fin de l'année et ont été reportées au budget 2024. Le reste à charge (subvention versée en nature) pour le syndicat mixte concernant l'opération des supports pour vélos s'élève à 971 €.

**Amortissements des subventions (chapitre 040) :**

Il s'agit de recettes d'amortissement des subventions d'investissement pour 3 786 €. Les amortissements des subventions sont effectués sur la même période que les amortissements des biens immobiliers qu'elles ont financés.

**Opérations patrimoniales (chapitre 041) :**

Ce chapitre comprend les opérations d'ordre au sein de la même section du budget. Il est équilibré en dépense et en recette, il retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit pour 2023 du basculement des avances versées sur les travaux du four à pain en constructions (7 013 €) et du reste à charge dans le cadre de l'opération de mandat pour compte de tiers en subvention versée en nature (971 €).

**INVESTISSEMENT RECETTES**

Chapitre	Libellé	rappel / réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023 hors RAR	Taux Réalisation hors RAR	Réalisé 2023 avec RAR	Taux Réalisation avec RAR
C13	Subventions d'investissement	21 833 €	195 580 €	41 365 €	21,15%	162 314 €	82,99%
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>21 833 €</b>	<b>195 580 €</b>	<b>41 365 €</b>	<b>21,15%</b>	<b>162 314 €</b>	<b>82,99%</b>
C10	Dotations, fonds divers et réserves		11 553 €	11 553 €	100,00 %	11 553 €	100,00 %
C27	Autres immobilisations financières	3 057 €	14 933 €	7 116 €	47,65%	7 116 €	47,65%
C024	Produits des cessions d'immobilisations	6 740 €	6 000 €	2 087 €	34,78%	2 087 €	34,78%
<b>Total des recettes financières</b>		<b>9 797 €</b>	<b>32 486 €</b>	<b>20 755 €</b>	<b>63,89%</b>	<b>20 755 €</b>	<b>63,89%</b>

C45	Opération de mandat pour compte de tiers		42 260 €	3 882 €	9,19%	4 594 €	10,87%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>31 630 €</b>	<b>270 326 €</b>	<b>66 003 €</b>	<b>24,42%</b>	<b>187 663 €</b>	<b>72,34%</b>
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	87 510 €	80 066 €	80 066 €	100,00%	80 066 €	100,00%
C041	Opérations patrimoniales		30 740 €	7 984 €	25,97%	7 984 €	25,97%
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>119 141 €</b>	<b>350 392 €</b>	<b>146 069 €</b>	<b>41,69%</b>	<b>275 713 €</b>	<b>72,34%</b>
C001	Résultat reporté ou anticipé	338 809 €	340 354 €	373 368 €		373 368 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>457 950 €</b>	<b>721 486 €</b>	<b>527 421 €</b>	<b>73,10%</b>	<b>649 081 €</b>	<b>89,96%</b>

**- Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Perception des subventions liés aux actions pour un montant de 41 365 €, notamment sur la rénovation du four à pain (38 000€), la résidence d'artiste et d'acquisition d'œuvres d'art, d'avances sur le projet de restauration de milieux naturels ;

**- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Il s'agit de la dotation du Fonds de compensation de la TVA destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que le syndicat mixte supporte sur ses dépenses réelles d'investissement. Le montant s'élève à 11 553 €.

**- Autres immobilisations financières (chapitre 27) :**

En 2023, IPAMAC a remboursé une partie des avances de trésorerie sur les programmes « tourisme – attractivité 2022 » et « expérimentations itinérances 2019-2021 » pour un montant de 7 116 €.

**- Produits de cession (chapitre 024) :**

Il s'agit de produits dégagés lors de la revente de vélos à assistance électrique, détenus par le syndicat mixte, dans le cadre du renouvellement du parc pour un montant de 2 087 €.

**- Opérations de mandat pour compte de tiers (chapitre 45) :**

Dans le cadre des opérations de mandat pour compte de tiers, le syndicat mixte perçoit des subventions afin de financer les projets.

Les opérations concernant l'urbanisme et le programme abeilles sauvages (life wild beez) ayant essentiellement commencé en fin d'année, il n'y pas eu de perception de subvention en 2023 pour ces deux actions.

Objet	Budget 2023	Réalisé 2023	Reste à réaliser (reporté sur 2024)
4581232304 – projet tutoré urbanisme - La Courtine	5 000 €		712 €
4581011404 – projet Life wildbeez – Millevaches	10 000 €		
4581021404 – projet Life wildbeez – Sarran	4 000 €		
4581031404 – projet Life wildbeez	19 260 €		
4581236303 – projet supports pour vélos à assistance électrique – Communauté de communes Porte de Vassivière	4 000 €	3 882 €	

**- Les dotations aux amortissements (chapitre 040) ;**

Montant 80 066 €

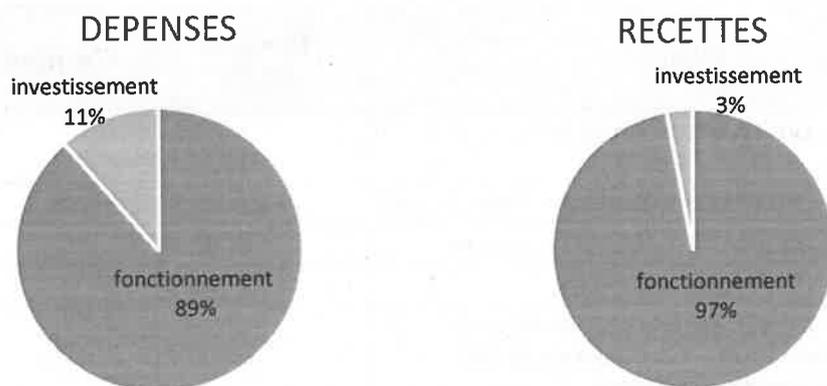
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) ;  
Montant 7 984€

c) Les restes à réaliser :

Au compte administratif 2023, figurent également, au niveau de la section d'investissement, 52 126€ de restes à réaliser en dépenses correspondant à des engagements comptabilisés et 121 660€ de restes à réaliser en recettes correspondant à des versements de subvention attendus (dont la convention a été finalisée).

Opérations	Restes à réaliser 2023			
	Dépenses		Recettes	
	article	montant	article	montant
Acquisition cabane pastorale mobile	2182	28 895 €	1312 (Région) / 1327 (Europe)	45 057 €
Achat de panneaux d'information sur la protection des troupeaux	2188	931 €	1312 (Région)	12 640 €
Achat de signalétiques pour le réseau d'interprétation	21578	14 795 €	1312 (Région)	7 287 €
Opération de mandat pour compte de tiers – projet urbanisme La Courtine	4581232304	1 423 €	4581232304 (Europe)	712 €
Support d'observation photographique	2188	2 426 €		
Opération de mandat pour compte de tiers – projet life wild beez – Sarran	4581021404	3 656 €		2 928 €
Acquisition foncière Bois la Molestie			1326 (fonds vert) / 1322 (Région)	44 760 €
Opération de mandat pour compte de tiers – projet life wild beez – Millevaches			4581021404 (Europe)	7 276 €
<b>TOTAL</b>		<b>52 126 €</b>		<b>121 660 €</b>

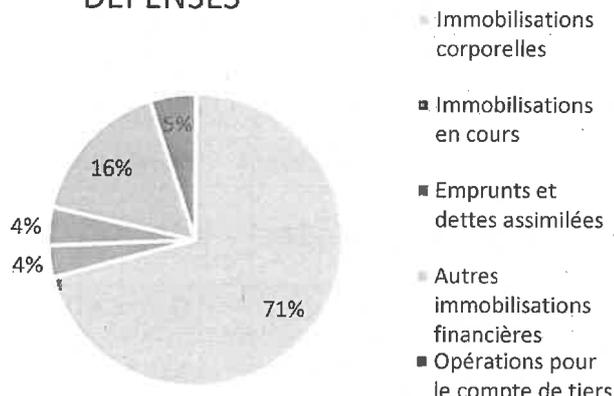
2° - Représentation graphique :



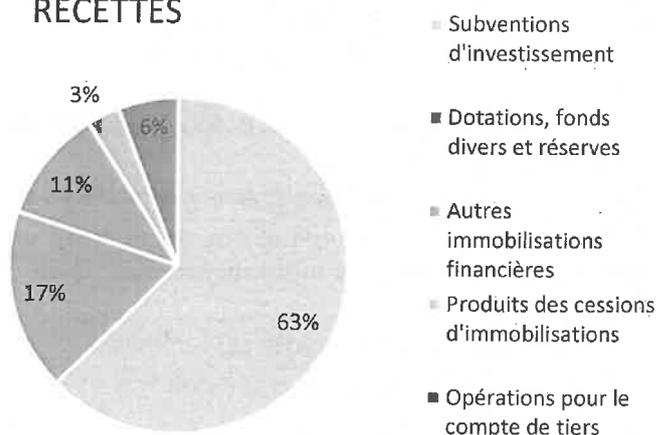
(hors opérations d'ordre)

### DETAIL INVESTISSEMENT (hors opérations d'ordre)

#### DEPENSES

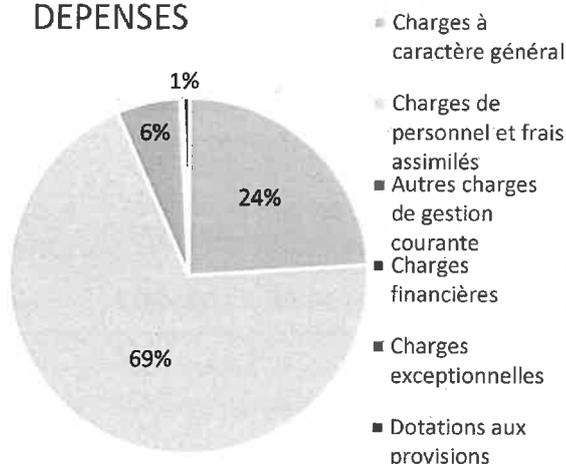


#### RECETTES

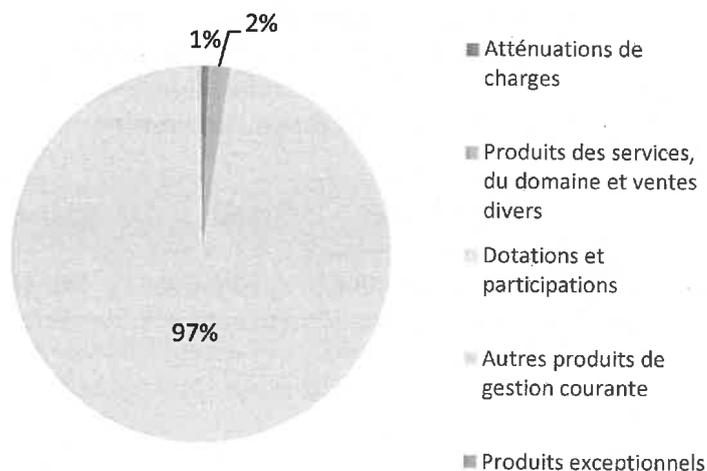


### DETAIL FONCTIONNEMENT (hors opérations d'ordre)

#### DEPENSES



#### RECETTES



## B – PRESENTATION ANALYTIQUE PAR ORIENTATION DE LA CHARTE (fonctionnement)

### 1° - Synthèse :

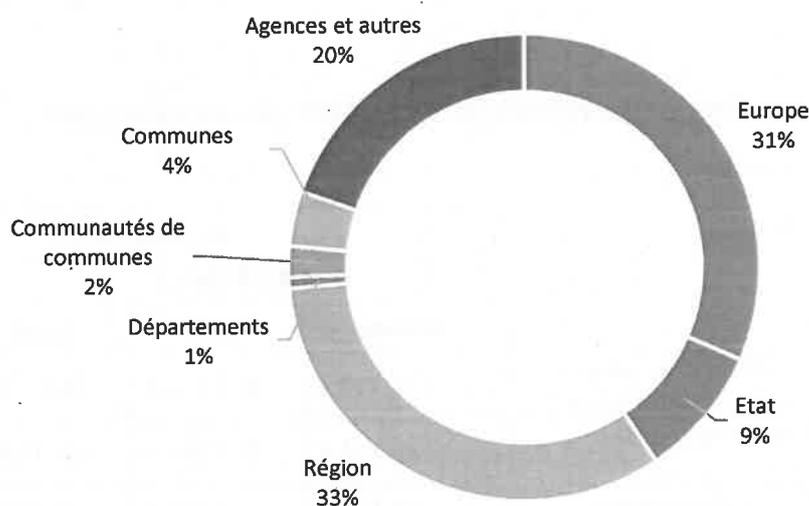
	Réalisé 2023			
	DEPENSES			RECETTES
	Actions	Poste	Total	Total
<b>Axe 1_Territoire à haute valeur patrimoniale, gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales</b>				
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	148 151 €	351 597 €	499 748 €	350 134 €
O2_Accompagner la mutation des paysages	14 602 €	76 912 €	91 514 €	35 147 €
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	41 564 €	101 835 €	143 399 €	117 176 €

O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	11 405 €	35 874 €	47 279 €	29 529 €
<b>Axe 2_Territoire en transition, valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société &amp; de son environnement</b>	<b>94 313 €</b>	<b>336 298 €</b>	<b>430 611 €</b>	<b>299 970 €</b>
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	50 376 €	221 843 €	272 219 €	187 725 €
O6_Devenir un territoire à énergie positive	43 937 €	114 455 €	158 392 €	112 245 €
<b>Axe 3_Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur, promouvoir et partager un territoire attractif et innovant</b>	<b>143 704 €</b>	<b>146 127 €</b>	<b>289 831 €</b>	<b>171 786 €</b>
O7_Transmettre les savoirs du territoire	55 396 €	81 438 €	136 834 €	165 870 €
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	88 308 €	64 689 €	152 996 €	5 916 €
<b>Total</b>	<b>453 739 €</b>	<b>1 048 643 €</b>	<b>1 502 382 €</b>	<b>1 003 741 €</b>
Programme transversaux		66 423 €	66 423 €	15 326 €
<b>Total</b>	<b>453 739 €</b>	<b>1 115 066 €</b>	<b>1 568 805 €</b>	<b>1 019 068 €</b>

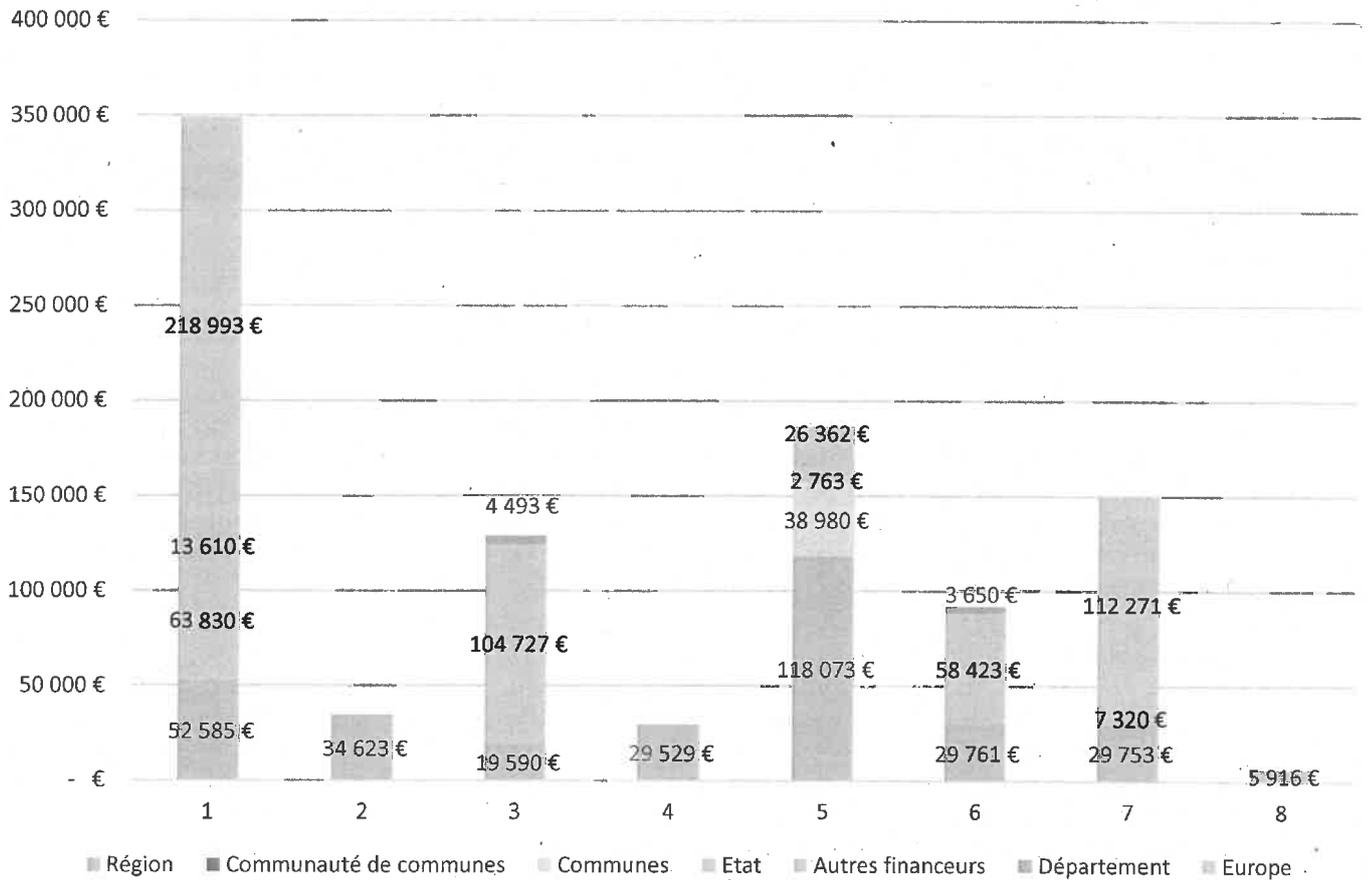
➤ Une partie des recettes 2023 (financeur Europe) proviennent de recettes régularisées et encaissées en 2023 mais qui concernent des projets antérieurs (elles n'avaient pas été rattachées en totalité à l'exercice de réalisation). Leur montant est de 76 639€

## 2° - Présentation des recettes : subvention

	Europe	Etat	Région	Départements	Communautés de communes	Communes	Agences et autres
<b>Réalisé 2023</b>	325 578 €	93 827 €	340 154 €	8 143 €	22 197 €	38 980 €	203 121 €



## Répartition des subventions par financeurs et par orientation



### 3° - Détail par orientation :

Il s'agit des dépenses réalisées ou engagées, ainsi que les recettes perçues ou rattachées à l'exercice. Les recettes perçues en 2023 peuvent correspondre à des actions réalisées sur les exercices antérieurs. Le taux de financement peut donc être supérieur à 100%.

#### Orientation 1 Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	499 748 €	350 134 €	70%	7,2

**Enjeux :** Conservation des richesses naturelles en particulier liées à la présence de zones humides (environ 15% de l'occupation du sol) constituant l'un des plus grands ensembles de tourbières et sources de têtes de bassin en France, de forêts de feuillus anciennes (9%), de landes à bruyères (situation relictuelle), et plus globalement une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels qui permet le maintien (plus rarement la bonne santé) d'espèces à statuts de protection car en raréfaction à l'échelle régionale, nationale ou internationale (tous les reptiles, tous les amphibiens, tous les chiroptères, ...).

#### Moyens déployés :

- 7,2 ETP consacrés aux actions, aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés,
- Dispositif Natura 2000 (14 sites sur le territoire, 11 en pilotage Pnr dont 8 animés en régie),
- Contrat territoriaux milieux aquatiques,
- Programmes agro-environnementaux (MAEc)
- Programme LIFE Wild Bees (abeilles sauvages)
- + Parcs (restauration de milieux, paysages, ...)
- Animation sur les Sites d'intérêt écologiques majeurs en particulier (SIEM), sur les périmètres N2000, mais plus globalement aux capacités de transmissions des enjeux et préconisations de chacun (paysage, urbanisme, Forêt, RICE, ...)

#### Objectifs définis par la Charte :

- Connaître et comprendre la biodiversité, suivre son évolution
- Préserver et restaurer les milieux et espèces associées

#### Réalisations 2023

- **Amélioration des connaissances**
  - Expérimentation d'acquisition de connaissance par prélèvements d'ADN (cible mollusques, poissons, écrevisses à la recherche de populations d'espèces en cours de disparition)
  - Conception du livret avifaune (vulgarisation de 15 ans d'acquisition de données par le Pnr) / organisation du concours prairies fleuries/animation divers publics/
- **Programme Natura 2000**
  - Campagne de contractualisations Natura 2000 (3 à 4 par an pour 30 à 150 000 €), études pastorales aux Monédières et aux Rochers de Clamouzat) et inventaires (chiroptères, poissons mollusques, communication)

- **Gestion des milieux**
  - Travaux de restauration de milieux (exemple à Chavanac avec une conversion d'Épicéas dépérissant vers une pâture (coupe, pose de clôtures, ...))
  - Campagne de contractualisation MAEc 2023 : 144 exploitations (budget pour des contrats de 5 ans d'environ 3,34 millions d'euros)
- **Espèces**
  - Campagne de recensement des espèces d'abeille sauvage présentes sur le territoire
  - Acquisition, installation / prêt de matériels de protection des troupeaux et kit d'effarouchement contre les grands prédateurs : 7 diagnostics d'exploitations réalisés, primo-détection (46 indices remontés en 2023), solidification du réseau d'entente (actuellement 24 structures intégrées et 25 contributeurs)

<b>ORIENTATION 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces (détail)</b>					
<b>PROGRAMME</b>	<b>DETAIL DE L'ACTION</b>	<b>D/Action</b>	<b>D/Poste</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Améliorer les connaissances	<b>Acquisition de connaissance</b> ▪ Etude sur les chiroptères	28 200 €	4 778 €	38 991 €	16 820 €
	<b>Porter à connaissance</b> ▪ Livret suivi avifaune	6 013 €			
Programme N2000	<b>N2000 tous sites</b> ▪ Poste ▪ Prestation d'animation des sites, diagnostic pastoral, formation et analyse de données	75 534 €	177 697 €	253 231 €	73 281 €
Gestion des milieux	<b>Forêts anciennes</b> ▪ Poste ▪ contribution IPAMAC	1 169 €	1 860 €	3 029 €	61 222 €
	<b>Réseau de SIEM</b> ▪ Poste ▪ Prestation d'inventaire	19 263 €	21 416 €	40 679 €	18 468 €
	<b>Pastoralisme / agroécologie</b> ▪ Versement d'une subvention, réunions ▪ Poste	6 212 €	12 782 €	18 994 €	- €
	<b>Plantons des haies</b> ▪ Poste	168 €	5 781 €	5 949 €	780 €
	<b>PAEC campagne 2023</b> ▪ Poste	110 €	44 937 €	45 047 €	80 885 €
Espèces	<b>Projet LIFE WildBEEZ</b> ▪ Poste ▪ Acquisition de matériel de terrain, travaux pour favoriser les pollinisateurs sauvages, Accompagner un changement des pratiques dans les communes volontaires, développement mélange de graines, animation classe parc	4 109 €	41 150 €	45 259 €	62 665 €

	<b>Pie Grièche</b>		899 €	899 €	
	▪ Poste				
	<b>Surveillance faune sauvage</b>				
	▪ Poste				
	▪ Développement outil web/application - prévenance éleveurs et réseau entente	7 373 €	40 296 €	47 669 €	36 013 €
<b>TOTAL</b>		<b>148 151 €</b>	<b>351 596 €</b>	<b>499 747 €</b>	<b>350 134 €</b>

## Orientation 2 Accompagner la mutation des paysages

ORIENTATION	DEPENSES	RÉCETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
<b>O2_Accompagner la mutation des paysages</b>	<b>91 514 €</b>	<b>35 147 €</b>	<b>38%</b>	<b>1,8</b>

**Enjeux :** les paysages du PNR ML sont les fruits de mutations profondes récentes et correspondent à une imbrication étroite entre des espaces agro-pastoraux et une trame dense de plantation forestière. Une mosaïque complexe qui favorise une grande diversité d'ambiances. Des mutations fortes, très dynamiques encore aujourd'hui. La connaissance des Paysages pour apprécier, améliorer et construire le cadre de vie d'aujourd'hui et demain sont la clé de voute de l'action du Parc.

### Moyens déployés:

- 1,8 ETP consacrés aux services, conseils, assistance) à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés
- Etudes paysagères, proposition d'aménagements, accompagnement de projets communaux
- Animation et Alimentation de l'interface Observatoire Photographique du Paysage
- Programme « Aménager les cours d'école »
- Programme Habiter mieux les bourgs (Etudes en régie Pnr)
- Projets Tuteurés avec L'université de Lyon II (groupe de 5 étudiants en Géographie) et avec l'Ecole d'architecture de Clermont (25 étudiants sur 3 Villes Portes en simultané)
- Les + Parc Amélioration paysagère

### Objectifs définis par la Charte :

- Approfondir et partager la connaissance des paysages, accompagner leur mutation, préserver les paysages emblématiques
- Promouvoir un urbanisme de qualité mettant en valeur le patrimoine local et favorisant le lien social

### Réalisations 2023

- **Paysage**
  - Edition de documents de communication : plaquette « lecture du paysage », plaquette de présentation de l'observatoire photographique des paysages, mise en œuvre d'une exposition photographique à Crocq (en lien avec l'observatoire photographique du paysage), conférence lors de journée sur le Paysage (réseau Nouvelle Aquitaine auprès des élus et techniciens)

- Lancement d'une étude sur les grandes étapes de l'évolution du paysage (fin prévue en 2024)
  - Etude (stage) sur les perceptions du paysage depuis les grandes voiries (expérimentation d'approche pour créer des cônes de visions).
  - Construction d'une résidence d'artistes « Paysage et bien commun » au CIAP de Vassivière (réalisation prévue sur 2024/2025)
  - Les + Parcs : accompagnements et subventions accordées pour Nedde et Faux la Montagne pour des aménagements urbains et paysagers.
- **Urbanisme**
    - Accompagner les collectivités dans l'écriture ou la révision des documents d'urbanismes (Personne Publique Associée et avis formalisés) : Treignac, Chamberet, CC Haute-Corrèze Communauté et Ventadour Egletons Monédières, Tulle Agglo.
    - Accompagner les porteurs de projets (privés, particuliers) : en moyenne 10 à 15 sollicitations en matière d'urbanisme et d'intégration paysagère (permis de construire, projets agricoles, ...).
    - Etudes de bourgs : réalisation sur Pigerolles et analyse de faisabilité à Faux la Montagne.
    - Accompagnement / conseil auprès de la Croisille sur Briance, Augne, Felletin, Treignac, Pradines, Peyrelevade
    - Travaux (prise en charge) de création de verger et d'aménagement d'espace public à La Courtine
    - Projet tuteuré « les bourgs en 2050 » auprès de Felletin, Treignac et Eymoutiers (Ecole d'architecture avec 25 étudiants par bourg encadrés par le Pnr)
    - Accompagnement des cours d'écoles : Crocq, Meymac, Saint Etienne aux Clos, Peyrat le Château et Eymoutiers, Faux la Montagne (en cours)

<b>ORIENTATION 2 : Accompagner la mutation des paysages (détail)</b>					
<b>DETAIL DE L'ACTION</b>		<b>D/Action</b>	<b>D/Poste</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Connaissance et sensibilisation au cadre de vie	<b>Observatoire du Paysage</b> ▪ Achat petits matériels, prestation ▪ Poste	1 017 €	19 606 €	20 623 €	16 403 €
Préservation et valorisation paysage	<b>Valorisation du Paysage</b> ▪ Conception et mise en place de signalétique ▪ Poste	4 325 €	25 864 €	30 189 €	
Urbanisme	<b>Etude de bourg (MOA Parc, marché de prestation à BC)</b> ▪ Etude des communes de Combressol, Pigerolles	5 737 €	31 442 €	40 703 €	18 745 €
	<b>Atelier d'Urbanisme Rural AUR</b> ▪ Sensibilisation, formation à l'urbanisme durable, accompagnement de projet d'aménagement	3 524 €			
	<b>Animation</b> ▪ Poste				
<b>TOTAL</b>		<b>14 603 €</b>	<b>76 912 €</b>	<b>91 515 €</b>	<b>35 147 €</b>

### Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

<b>ORIENTATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>TAUX FINANCEMENT</b>	<b>POSTES (ETP)</b>
<b>O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau</b>	<b>143 399 €</b>	<b>117 176 €</b>	<b>82%</b>	<b>2,5</b>

**Enjeux :** les écosystèmes et l'organisation de la vie sur le territoire sont intimement liés à l'eau (patrimoine bâti, toponymie, paysages, répartition des espèces et des habitats naturels). En tête de deux bassins versants, le territoire concentre des enjeux (sources de nombreux services écosystémiques, valeur de refuges pour les espèces, régulation des débits, autoépuration importante, ...) et des responsabilités locales et pour l'aval. Les enjeux sont la préservation de ces milieux support de vie et des usages associés, et une réponse importante aux objectifs européens de bon état écologique des bassins hydrographiques.

#### Moyens déployés :

- 2.5 ETP consacrés aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés (travaux eau et forêt, étangs, seuils en rivière; zone humide, ...),
- Pilotage de 2 contrats territoriaux milieux aquatiques (orchestration de 35 structures différentes maîtres d'ouvrage sur les bassins Vienne et Chavanon). Coordination des suivis et de l'évaluation sur un 3<sup>ème</sup> contrat sur la Creuse amont.

- Création et animation d'un outil de suivis « OCHARY » des actions sur l'eau (diagnostics, programmations, suivis financiers et technique en ligne).
- Portage de la déclinaison française du programme européen « Horizon Europe » qui vise à mesurer les effets de solutions dites « fondées sur la nature » pour atténuer l'effet du dérèglement climatique et adapter les territoires (portage en partenariat avec l'Etablissement public du bassin de la Vienne et le Syndicat D'aménagement du bassin de la Vienne). Programme visant à dé-drainer des zones humides, retirer des plantations résineuses de zones humides et bords de cours d'eau, supprimer des étangs sans usages.
- Les + Parc Ressource en eau et Restauration de milieux naturels
- Construction d'un programme d'économies d'eau.

#### **Objectifs définis par la charte :**

- Assurer une gestion cohérente et intégrée des eaux (améliorer la connaissance, suivre la qualité des eaux et des milieux, atteindre un bon état écologique)
- Préserver la qualité de l'eau

#### **Réalisations 2023 :**

- **Contrats territoriaux des milieux aquatiques**
  - Assurer l'organisation de la gouvernance des outils contractuels (Commissions techniques par domaines d'activités type forêt, suivis, agriculture, étang, .... comité scientifique, comité technique, comité de pilotage)
  - Construire, organiser, partager et animer les programmes d'actions appuyés sur des diagnostics de terrain en particulier en 2023 sur le périmètre du bassin de la Vienne (signature du contrat 3<sup>ème</sup> mouture en janvier 2024 à Nedde).
  - Achèvement (fin 2023) de l'étude continuité écologique sur 2 seuils privés dans le périmètre du monument historique du Château de Nedde) – *Attente de positionnement du propriétaire pour suite à donner.*
  - Pilotage de la création du collectif agricole du Chavanon visant à construire les réponses collégiales et complémentaires entre structures auprès des exploitants agricoles. Focus sur l'entretien des ripisylve et valorisation agricole.
  - Portage des opérations de communication institutionnelle du contrat Chavanon
  - Portage des opérations de suivis et d'évaluation des 3 contrats (création, analyses des données sur l'eau et les milieux physiques pour alimenter l'évaluation visant à mesurer l'efficience et l'efficacité des contrats).
  - Organisation et prise en charge de l'échanges interclasses (CM1/CM2) entre l'école de Felletin et une école des Landes de Gascogne dans le cadre du Label Rivières Sauvages Gioune et Pic (label porté par le Département de la Creuse).
  - Construction du programme Horizon Europe : commande publique de matériels de suivis (piézomètres, mesures de niveau d'eau et de débit, sondes températures, ...) et conventionnement avec les propriétaires bénéficiaires des opérations (effacement de plans d'eau auprès de 3 particuliers – restauration de tourbière auprès du Conservatoire d'espaces naturels).

ORIENTATION 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau (détail)					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Contrats territoriaux des milieux aquatiques	<b>Chavanon en action</b> ▪ Poste ▪ Prestation de suivi physico-chimiques, frais de communication, accompagnement collectif du volet agricole	23 603 €	30 882 €	54 485 €	50 692 €
	<b>Creuse amont</b> ▪ Poste	349 €	12 012 €	12 362 €	19 835 €
	<b>Sources en action</b> ▪ Poste ▪ Etude continuité écologique	13 256 €	43 525 €	56 781 €	45 682 €
	<b>Label rivières sauvages</b> ▪ Echanges groupes scolaires	4 234 €	1 876 €	6 110 €	966 €
	<b>Horizon Europe</b> ▪ Poste	122 €	13 541 €	13 663 €	
<b>TOTAL</b>		<b>41 564 €</b>	<b>101 835 €</b>	<b>143 399 €</b>	<b>117 176 €</b>

#### Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
<b>O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel</b>	<b>47 279 €</b>	<b>29 529 €</b>	<b>62%</b>	<b>1</b>

**Enjeux :** les patrimoines bâtis, immatériels comme les savoir-faire, linguistique, participent à la prise de conscience collective des identités – en ce sens ils représentent un outil fort pour asseoir la préservation et l'amélioration des valeurs et atouts à la genèse du label PNR. A l'image de la biodiversité, ces patrimoines sont insidieusement érodés au fil du temps. Connaître, sauvegarder, valoriser pour au bout du compte, prendre plaisir à habiter le territoire et accueillir.

#### Moyens déployés :

- 1 ETP consacré aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés et porter des actions et programmes visant à partager les efforts de connaissances et de préservation voire de restauration.
- Des partenariats forts avec la Fondation du Patrimoine, avec les autres Pnr (Région et IPAMAC), avec le CIAP de Vassivière, la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, Institut d'Etude Occitane, ...
- Des programmes lisibles sur le territoire (stables dans le temps) : Pierres sèches et chantiers Ecoles, les Veillées Occitanes, ...
- Des collaborations toujours plus fortes via des programmes sur d'autres enjeux du Pnr (RICE, Paysages, Forêt, Tourisme, ...)

**Objectifs définis par la Charte :**

- Sauvegarder le patrimoine (amélioration des connaissances, restauration et valorisation du patrimoine bâti)
- Conserver la langue occitane (promotion de la culture et de la langue occitanes)

**Réalisations 2023 :**

- **Patrimoine et savoir-faire**

- Savoir-faire Pierre sèche : continuation du programme annuel (depuis 2017) : stage en mai et septembre sur 10 jours et 4 chantiers à Peyrat le Château, Chavanat, Felletin, Gentioux-Pigerolles (74 stagiaires différents en 2023).
- Construction d'un programme pluriannuel sur la pierre sèche en correspondance avec la création du Campus des Métiers (Felletin) : projet partenarial déposé mi-2024.
- Animer le dispositif de restauration et valorisation du patrimoine bâti remarquable via le + Parc du même nom : Relance du dispositif via une communication forte mi-2023 pour 11 co-construction de projet de restauration, pour 7 dossiers validés, 1 seul déposé complet (Faux la Montagne) pour 10300 € de travaux éligibles. Les autres dossiers seront présentés complets en 2024.

Soldes financiers traités par le PNR de 7 dossiers des années passés : Treignac, Peret Bel Air, Chavanat, Mansat la Courrière, Peyrelevade, Basville, Peyrat le Chateau

- **Occitan**

- Programme culturel : en partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson

<b>ORIENTATION 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel (détail)</b>					
<b>PROGRAMME</b>	<b>DETAIL DE L'ACTION</b>	<b>D/Action</b>	<b>D/Poste</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Patrimoine et savoir-faire	<b>Stage savoir-faire pierre sèche</b> ▪ Achat de matériaux, terrassement et frais de formation, organisation de conférences	9 154 €		9 154 €	29 058 €
	<b>Partenariat Fondation du patrimoine</b> ▪ Adhésion à la Fondation du Patrimoine et versement de subventions	1 000 €		1 000 €	
	<b>Animation</b> ▪ Poste		28 756 €	28 756 €	
Occitan	<b>Volet Occitan/RICE</b> ▪ Organisation de veillées ▪ Poste	1 250 €	7 119 €	8 369 €	471 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 405 €</b>	<b>35 874 €</b>	<b>47 279 €</b>	<b>29 529 €</b>

## Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	272 219 €	187 725 €	69%	4,8

**Enjeux :** Les métamorphoses profondes du territoire au XXème siècle ont modifié l'organisation de la vie, des villages, des paysages, de la biodiversité et de l'économie. Elles se poursuivent encore avec une mise en évidence désormais largement partagée de l'effondrement du nombre d'exploitations avec l'augmentation en miroir de la taille des fermes. Les difficultés pour transmettre ces outils de production s'intensifient dans un contexte de crise agricole. Le partage de l'espace agricole avec l'espace sylvicole semble se stabiliser depuis une décennie environ, mais doit rester sous surveillance, de même que la bonne complémentarité entre les milieux remarquables type landes et les activités de production. Les enjeux sont donc i) d'assurer la stabilité de l'espace agricole et sylvicole en respect des milieux naturels, ii) de maintenir l'activité agricole et sylvicole en favorisant l'accès aux terres agricoles en particulier iii) de maintenir et créer des productions adaptées au territoire (bois et produits agricoles), créatrice de valeurs ajoutées (transformation, distribution, consommation locales), iv) de développer la notion de territoire ressource de bois v) de concilier les acteurs et usagers des espaces semi-naturels productifs en conciliant l'ensemble des enjeux précités.

**Moyens déployés :** 4,8 ETP consacrés aux services, conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du territoire, mais aussi auprès des porteurs de projets privés ; au portage de la stratégie agricole et sylvicole du Parc

- Portage et animation des actions de valorisation de produits agricoles (Marques Valeurs Parcs Hébergement et productions agricoles), création de malles pédagogiques aux marqués Hébergeurs
- Animation des « Milieux Ouverts Herbacés » : programme porté par l'IPAMAC visant à compléter les dispositifs d'accompagnements de type MAEc (travaux sur les haies, actions en agroécologie, ...)
- Portage d'un programme inter-Parc pour la valorisation des myrtilles sauvages (programme spécifique dans le cadre de la valorisation des filières de productions agricoles émergentes ou oubliées)
- Animation des réseaux agricoles et sylvicoles (propriétaires, élus, socio-professionnels, marqués, ...)
- Partenariats structurants pour la création/mise à disposition d'outils (type Vigifoncier avec la SAFER)
- Portage et animation de la Charte Forestière de territoire (36 structures signataires pour 38 mesures clés)
- Animer le dispositif OPAGE (Opération programmée d'amélioration forestière et environnementale)
- Valorisation touristique du territoire (communication, bourses aux documents auprès des OT, hébergeurs, restaurateurs (sets de tables, cartes touristiques, salons touristiques, topoguides)
- Création d'offres d'itinérances (tourisme) à l'échelle inter-Parcs Massif Central, inter-Parc Nouvelle Aquitaine, pour tous les publics ou les publics cibles type malvoyants).  
Exemple : itinérance bivouac

### Objectifs définis par la charte :

- Développer une agriculture innovante valorisant au mieux et de façon équilibrée les ressources naturelles

- Gérer la forêt en valorisant les ressources tout en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux
- Développer une offre touristique durable
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire

#### Réalisations 2023 :

- **Agriculture, alimentation**
  - Montage du programme de recherche inter Parc pour les modalités de gestion de la Myrtille sauvage permettant une ressource économique (démarrage fin 2023/début 2024)
  - Animer le nouveau cahier des charges Marque Viande Ovine et Bovine (projet de 4 marqué d'ici fin 2024)
  - Lancer le premier concours général agricole (ancien concours Prairies Fleuries) en local
  - Mise en œuvre des actions de l'AMI Foncier : établir un conventionnement avec la SAFER (2024), créer l'accessibilité et l'usage de l'outil Vigifoncier par les collectivités (prévision courant 2024), accompagner les collectivités dans leurs projets (La Villedieu et Meymac en particulier)
- **Forêt, bois**
  - 3ème édition du concours Sylvotrophée (finalement reporté à 2024)
  - Animation de la Charte Forestière de Territoire : mettre en œuvre les relations partenariales favorables à la réussite des mesures de la Charte - mettre en œuvre les opérations prévues à la charge du PNR (communication en 2023/2024 : kakémonos, fascicule de vulgarisation de la Charte)
- **Tourisme**
  - Marquage de nouveaux hébergeurs et création de malles pédagogiques
  - Animation de Rando Millevaches (alimentation de l'interface Web, création de contenu, orchestration des acteurs et pratiquants)
  - Création d'une mallette éco-événements (sport de pleine nature, événementiel touristique)
  - Finalisation du concept Parc Attitude (Région Nouvelle Aquitaine) : inauguration en septembre 2023 à Eymoutiers
  - Préparation du lancement d'une étude de conception d'un modèle de bivouac 'simple, robuste, peu coûteux' (lancement en 2024)
  - Participation courantes aux manifestations : salon, événements (stands/animations), accompagnements des porteurs de projets, avis réglementaires aux activités de sports de pleine nature)
  - Réflexion et construction du futur aménagement du site de la Maison du Parc : vitrine du territoire, ses enjeux, ses joyaux (création des expérimentations de circuits handicaps, supports aux déficients visuels) : lancement des opérations en 2024

<b>ORIENTATION 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales (détail)</b>					
<b>PROGRAMME</b>	<b>DETAIL DE L'ACTION</b>	<b>D/Action</b>	<b>D/Poste</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Agriculture/ Alimentation	<b>Myrtille sauvage</b> ▪ Poste ▪ suivi phase de test et adaptation au protocole expérimental	4 011 €	8 870 €	12 881 €	1 324 €
	<b>Développement filière sarrasin</b> ▪ Poste	130 €	9 175 €	9 305 €	8 225 €
	<b>Accompagnement agriculture, alimentation</b> ▪ réunion, communication	1 020 €		1 020 €	25 754 €
	<b>Valorisation des produits</b> ▪ Poste ▪ Communication des marqués, présents nouveaux marqués	342 €	5 854 €	6 195 €	8 799 €
	<b>Foncier-installation</b> ▪ Accueil projet tutoré étudiant, voyage d'étude en Ardèche ▪ Poste	3 033 €	22 642 €	25 675 €	1 612 €
Forêt/Bois	<b>Stratégie Forêt Bois (dont renouvellement CFT)</b> ▪ Poste	5 983 €	80 223 €	86 206 €	65 153 €
	<b>Charte forestière 2021-2027</b> ▪ Frais de communication, conception d'un livret				
Tourisme	<b>Rando-Millevaches</b> ▪ Poste ▪ Montage de vidéos	6 259 €	38 165 €	44 424 €	47 303 €
	<b>Partenariat-réseaux Tourisme</b> ▪ Adhésion-formation MONA, achat mallette éco-événement, versement de subventions pour des manifestations éco-responsables	9 481 €		9 481 €	29 556 €
	<b>Itinérance adapté</b> ▪ Projet IPAMAC	9 053 €		9 053 €	
	<b>Aires de bivouac</b> ▪ travaux aménagement	710 €		710 €	
	<b>Marque Valeur Parc-Hébergement</b> ▪ Achat de matériels (équipement, malles, plaque), journée technique animation réseau	3 761 €		3 761 €	
	<b>Promotion du Territoire</b>				
			56 913 €		

	▪ Impression carte touristique, livret fête de l'écotourisme, salon du randonneur	6 593 €		6 593 €	
	<b>Animation</b> ▪ Poste			56 913 €	
<b>TOTAL</b>		<b>50 376 €</b>	<b>221 843 €</b>	<b>272 219 €</b>	<b>187 725 €</b>

### Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O6_Devenir un territoire à énergie positive	158 392 €	112 245 €	71%	3

**Enjeux :** le dérèglement climatique est devenu rapidement le sujet de préoccupation majeur dont l'influence sur l'ensemble des enjeux reste difficilement mesurable en termes d'intensité et de profondeur des effets. L'enjeu des transitions énergétiques, l'atténuation et l'adaptation aux évolutions actuelles en créant les perspectives pour demain est de plus en plus fort. Pour cela, il est nécessaire d'accentuer les prises de consciences, créer l'engouement à l'action positive, individuellement et collectivement.

#### Moyens déployés :

- 3 ETP pour créer et animer des programmes visant à mettre en mouvement les initiatives multiples, ou en créer des nouvelles dans tous les domaines d'activités du Pnr.
- Participer à la construction des stratégies supra (départementales, régionales, nationales) et assurer les bonnes articulations avec les singularités et spécificités locales.
- Animer et défendre la stratégie ENR du PNR (délibération du comité syndical en 2021) tout en veillant à sa bonne adéquation aux enjeux et actualités (géopolitiques internationales aux situations locales)
- Animer le programme ADAPT (programme 2022-2024) et construire ses perspectives (actions foncières, agricoles, urbanisme, commandes groupées, animations et communications).
- Animer le dispositif Les + Parc Construction Bois
- Animer le programme AVELO2 visant en particulier à co-construire le Schéma local des Mobilités Douces et Actives (finalisation juillet 2024) et projeter le territoire sur des perspectives plus décarbonnées.
- Animer la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), support fédérateur pour mettre en lumière les enjeux, mais aussi générer des actions efficaces sur la pollution lumineuse ;

#### Objectifs définis par la charte :

- Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique
- Consommer et produire autrement l'énergie

#### Réalisations 2023 :

- **Plan climat énergie territorial**
  - Réaliser en continu l'évaluation de la RICE (campagne de mesure, animation des veilleurs d'Etoiles, suivis des opérations sur l'éclairage)
  - Créer et animer des événements de vulgarisation et de sensibilisation aux faisabilités de transition positive : conférences, programme des Défis de la transition à Treignac et Eymoutiers en 2023, animation des fresques du Climat,

devenir formateur pour les « Ateliers 2 tonnes » (ou comment réussir des émissions minimales de CO2 sans sacrifices)

- o Achever les livraisons des commandes groupées de citernes d'eau

- **Energies renouvelables**

- o Rédiger un cahier des charges d'étude de structures de bâtiment pour favoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques (objectif phare de la stratégie ENR du Parc).
- o Organiser les commandes publiques de panneaux photovoltaïques (kits d'autoconsommation).

- **Mobilité**

- o Lancer le programme AVELO2 (objectif 2023 de finalisation du diagnostic, amplifier les relations partenariales, et engager les définitions des enjeux (livraison du Schéma prévue mi-2024).
- o Lancer le renouvellement partiel du Parc de vélos électriques du Parc (10 renouvellements)

<b>ORIENTATION 6 : Devenir un territoire à énergie positive (détail)</b>					
<b>PROGRAMME</b>	<b>DETAIL DE L'ACTION</b>	<b>D/Action</b>	<b>D/Poste</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Plan Climat Energie territorial	<b>RICE</b> ▪ Poste ▪ Frais de communication et acquisition de matériels observatoire mobile	8 420 €			
	<b>Programme adaptation au changement climatique</b> ▪ Poste ▪ Frais liés au défi de la transition, animation fresque du climat, commande groupée de récupérateurs d'eau pluviale	5 763 €	63 858 €	78 042 €	51 313 €
Energies Renouvelables (ENR)	<b>Stratégie ENR</b> ▪ Poste		17 611 €	17 611 €	15 392 €
Mobilité	<b>Volet mobilité "du jus dans les pédales"</b> ▪ Formation entretien VAE	3 597 €	32 986 €	36 583 €	45 540 €
	<b>Projets mobilité</b> ▪ Achat de 10 VAE pour revente à la Communauté de communes des Portes de Vassivière ▪ Poste	26 157 €		26 157 €	
<b>TOTAL</b>		<b>43 937 €</b>	<b>114 455 €</b>	<b>158 392 €</b>	<b>112 245 €</b>

## Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O7_Transmettre les savoirs du territoire	136 834 €	165 870 €	121 %	2,4

### Enjeux :

La cohésion et l'engouement à protéger et valoriser un territoire passe par la connaissance, le partage, la compréhension collective des enjeux et des valeurs (culturelles, sociales ...) qui le constituent. Traditionnellement, les enjeux pédagogiques et de sensibilisation sont orientés majoritairement sur les publics scolaires. Le PNR a historiquement répondu de cette tradition en allouant une importante force de frappe au programme éducatif scolaire et en dédiant une partie de ces efforts au grand public sur la saison estivale. 2023, marque un tournant majeur dans l'approche du Parc pour mixer davantage les publics cibles répondant du fait que chacun est en capacité d'agir pour son territoire. Les enfants demain, les adultes tout de suite.

### Moyens déployés :

2,4 ETP. En 2023, les temps de travail ont augmenté dans le courant de l'année avec la création d'un poste supplémentaire. Entre 2022 et 2024, les temps de travail sur les enjeux de transmission sont passés de 1 à 2,4 équivalents temps plein.

### Objectifs définis par la charte :

- Agir pour l'éducation au territoire (programme éducatif territorial, réseau des sites d'interprétation)
- Transmettre les connaissances et les savoir-faire par la formation

### Réalisations 2023 :

- Classes Parc
  - Programme scolaire 2023-2024
  - Accueil d'élèves du PNR des Landes de Gascogne avec les classes primaires de Felletin dans le cadre du projet Rivières Sauvages (porté par le Département de la Creuse) : prises en charge de la logistique et des animations liées aux échanges scolaires
- Grand public
  - Poursuivre les dispositifs d'accueil et d'animations de la saison estivale (les mardis du Parc, agent d'accueil 6 jours sur 7), ouverture de l'aire de bivouac, les vendredis du ciel étoilé, ...) – assurer la logistique de vente de produits à la maisonnette.
  - Construire un programme d'animations 2023/2024 en régie en étoffant une offre permettant de répondre aux sollicitations (écoles, collectivités, associations) et permettant de proposer des approches multi-enjeux et multi-acteurs en simultanée (sur le principe des Défis de la Transition).
  - Acquisition de matériels pédagogiques (kits empreintes, nécessaire à la création de jeux, de supports d'animations, ...).
  - Finalisation des créations et prise en charge de support d'interprétation et de panneautage (Hêtre en Forêt à Nedde notamment), renouvellement des dispositifs et balisage de sentiers d'interprétation vétustes.
  - Rédiger les Cahier des charges de la refonte du schéma d'interprétation du Parc.
  - Mettre en œuvre les Cycles de Conférences du Parc (« La banalisation des milieux aquatiques » et « le pastoralisme » en 2023 sur les 4 villes Portes du Parc).

ORIENTATION 7 : Transmettre les savoirs du territoire (détail)					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
	<b>Classe parc</b> ▪ Poste ▪ Prestations d'animation des classes parc	25 858 €	12 465 €	38 323 €	16 745 €
Grand public	<b>Programme animation</b> ▪ Poste ▪ Prestations d'animations	14 952 €			
	<b>Support et outils pédagogiques</b> ▪ Création et impression d'affiches faune/flore, carnet de sortie découverte	5 478 €			
	<b>Maison du Parc - outil de découverte du territoire</b> ▪ Poste ▪ Achat d'une malle et jeux pédagogiques ▪ Achat de marchandises pour point de vente et divers matériels ▪ Entretien sentiers de randonnée, ▪ Refonte Terra Aventura ▪ Aménagement et entretien du jardin	8 724 €	68 973 €	98 512 €	149 125 €
	<b>Rénovation Four à pain</b> ▪ Etude et travaux de rénovation du four à pain pour accueillir le public et achat d'équipement de scénographie	385 €			
<b>TOTAL</b>		<b>55 396 €</b>	<b>81 438 €</b>	<b>136 835 €</b>	<b>165 870 €</b>

### Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

ORIENTATION	DEPENSES	RECETTES	TAUX FINANCEMENT	POSTES (ETP)
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	152 996 €	5 916 €	4%	1,5

#### Enjeux :

Le développement culturel a été un axe fort de la 1<sup>ère</sup> Charte du Parc comme support à l'attractivité, au lien social, à l'identification au territoire et donc comme moteur à la fierté d'en défendre les atouts. Les patrimoines identitaires (spécifiques et singuliers au territoire), de l'occitan aux savoir-faire sont un catalyseur aux transmissions entre générations mais aussi dédiés aux nouveaux habitants du PNR pour améliorer le faire ensemble. Dans la même optique, la communication à tous et pour tous au service de l'ensemble des enjeux du territoire est un outil fort au portage du label et de la charte du Parc.

#### Moyens déployés :

- o 1 temps plein et demi est consacré aux actions de communication, de valorisation du patrimoine culturel. L'action d'évaluation de la Charte intègre cette orientation pour analyser finement la mise en œuvre de l'ensemble de la charte de Parc.

- o Organiser les partenariats locaux (radio Vassivière, télé Millevaches, l'Institut d'Etudes Occitane, info Limousin, presse locale, Offices de tourisme...)
- o Créer les outils de la transmission, les animer : site Internet, journal du Parc, Echo du Parc, ...
- o Créer et animer des dispositifs diversifiés pour organiser et créer des liens sociaux et des coopérations (concours photos, fascicule technique ciblé, ciné-débat, ...)
- o Animer les réseaux locaux et nationaux (réseaux sociaux au réseau de la Fédération des PNR)

**Objectifs définis par la charte :**

- Renforcer la cohésion par la culture
- Développer les coopérations

**Réalisations 2023 :**

- Culture
  - o Créer des partenariats culturels (Scènes nationales d'Aubusson, associations locales,), organisation de spectacles (Martine Tarot par exemple en 2023)
- Communication
  - o Edition de 3 « journal du Parc »
  - o Soutien financier de fonctionnement à plusieurs structures locales structurant l'information et le partage (radio, presse, associations culturelles, ...)
  - o Objets promotionnels sets de tables, vidéos de valorisation et de témoignages, ...
  - o Organiser la présence du Parc sur divers événements (stands, manifestations, ...)
  - o Orchestration de la refonte du site du Parc (finalisation 2024)
  - o Organisation du concours photo annuel.

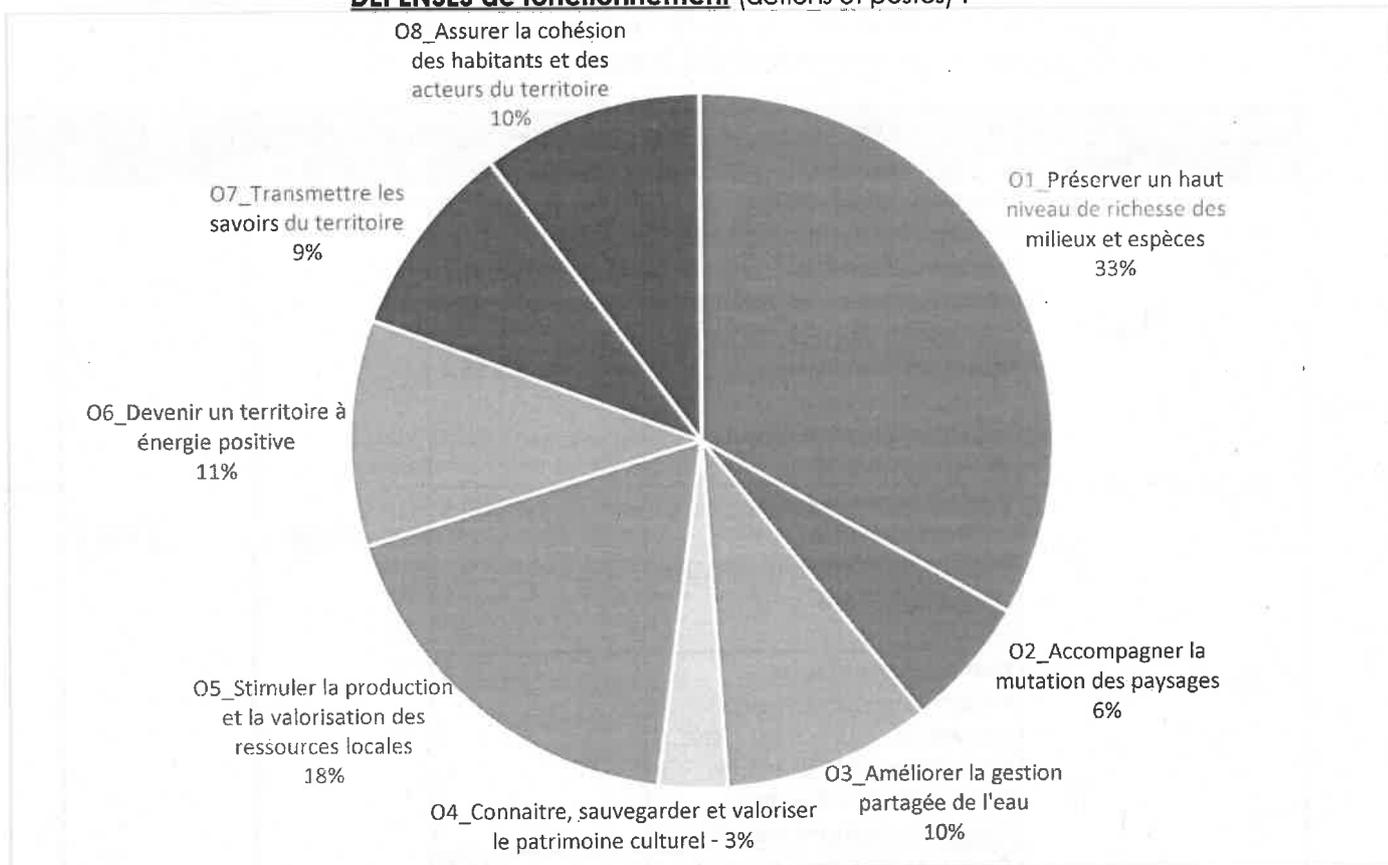
<b>ORIENTATION 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire (détail)</b>					
<b>PROGRAMME</b>	<b>DETAIL DE L'ACTION</b>	<b>D/Action</b>	<b>D/Poste</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Culture	<b>Partenariat-réseaux</b> ▪ Partenariat Info Limousin, scène nationale d'Aubusson et versement de subventions diverses	3 427 €	64 689 €	152 996 €	346 €
	<b>Volet culture/RICE</b> ▪ Frais de résidence d'artiste et acquisition d'une œuvre d'art	3 958 €			
Communication	<b>Partenariat-réseaux</b> ▪ Versement de subventions diverses (radio Vassivière, Télé Millevaches...)	7 500 €			
	<b>Outils transversaux</b> ▪ Rédaction/impression /envoi du journal du parc, réalisation set de table, achat de photos, frais divers de communication	72 808 €			
	<b>Congrès des Parcs</b>	615 €			
<b>TOTAL</b>		<b>88 308 €</b>	<b>64 689 €</b>	<b>152 996 €</b>	<b>5 916 €</b>

## Programmes transversaux (hors orientations)

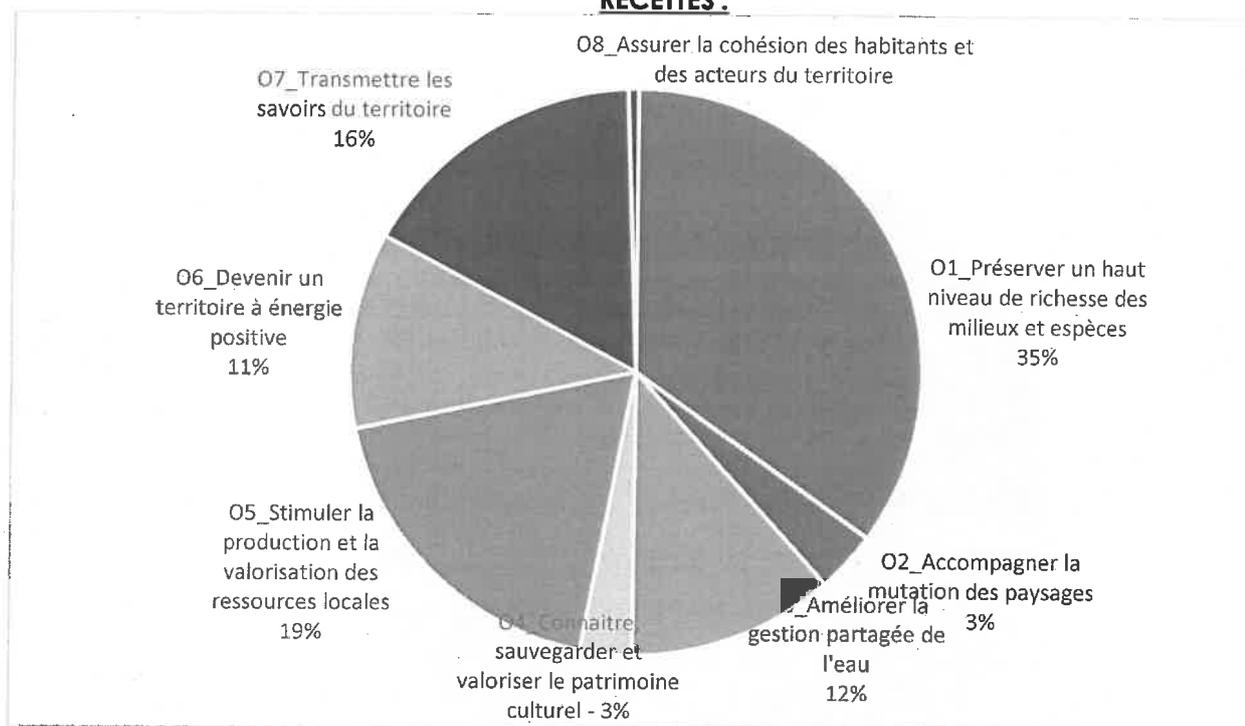
Programmes transversaux					
PROGRAMME	DETAIL DE L'ACTION	D/Action	D/Poste	DEPENSES	RECETTES
Programmes transversaux	<b>Observatoire du territoire</b> ▪ Poste		3 186 €	3 186 €	3 691 €
	<b>Géomatique</b> ▪ Poste		3 306 €	3 306 €	
	<b>Evaluation de la charte</b> ▪ Poste	104 €	7 769 €	7 873 €	11 634 €
	<b>Animation Conseil scientifique</b> ▪ Poste		747 €	747 €	
<b>TOTAL</b>		<b>104 €</b>	<b>15 007 €</b>	<b>15 111 €</b>	<b>15 326 €</b>

## 4° - Représentation graphique :

### DEPENSES de fonctionnement (actions et postes) :



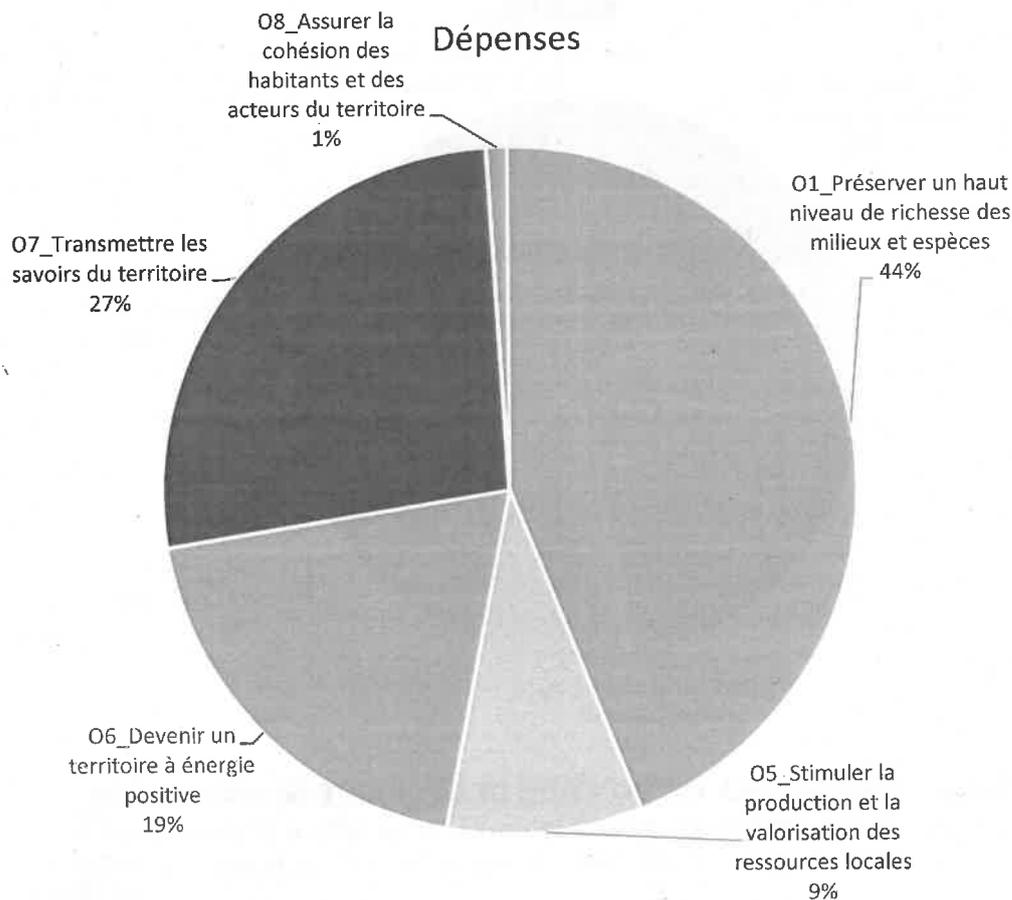
## RECETTES :



## C – PRESENTATION ANALYTIQUE PAR ORIENTATION DE LA CHARTE (investissement)

Cette synthèse comprend l'intégralité des investissements : acquisitions d'immobilisations, avances de trésorerie, opérations de mandat pour compte de tiers (hors restes à réaliser).

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
<b>Axe1_Territoire à haute valeur patrimoniale, gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales</b>		
O1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	105 080 €	1 965 €
O2_Accompagner la mutation des paysages		
O3_Améliorer la gestion partagée de l'eau		
O4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel		
<b>Axe 2_Territoire en transition, valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société &amp; de son environnement</b>	<b>68 016 €</b>	<b>10 186 €</b>
O5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	21 632 €	5 333 €
O6_Devenir un territoire à énergie positive	46 384 €	4 853 €
<b>Axe 3_Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur, promouvoir et partager un territoire attractif et innovant</b>	<b>65 981 €</b>	<b>48 196 €</b>
O7_Transmettre les savoirs du territoire	63 659 €	45 613 €
O8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	2 322 €	2 583 €
<b>Total</b>	<b>239 077 €</b>	<b>60 347 €</b>
Programme transversaux		
<b>Total</b>	<b>239 077 €</b>	<b>60 347 €</b>



\*\*\*

Le compte administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023 transmis par la comptable.

**Proposition :**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches, dressé par Monsieur le Président du SMML, après s'être fait présenter le budget primitif, les bordereaux de mandats et de titres étant à disposition sur simple demande aux services du Parc,

Il est proposé aux membres du Comité :

- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 et d'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 et d'arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	86,250	1	2		172,5	
Départemental = 16	15,972	3	6		95,833	
Communes = 123	1	39	67		67	
EPCI = 1	3	8	16		48	
TOTAL = 180		51	91		383,333	

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 30.05.24

et qu'elle a été affichée

Le 30.05.24

*Ph. Brugere*

**REÇU LE**  
**30 MAI 2024**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

